Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 67 No 40 SAINT-BONIFACE JEUDI 31 JANVIER 1980

Un nouveau représentant des ventes à LA LIBERTÉ

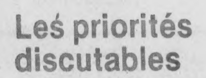
M. Léo Grouette, originaire de Saint-Boniface, vient d'entrer en fonction en qualité de représentant des ventes publicitaires du journal. Il remplace à ce poste M. Claude Gagné qui a récemment démissionné. M. Grouette a oeuvré dans le domaine des ventes depuis qu'il a quitté le Collège, pour diverses compagnies: Molson, Stafford Foods, Danis Realty et McKague-Sigmar.

Chevalier de Colomb du conseil Saint-Boniface, M. Grouette est aussi membre des Fils natifs de Saint-Boniface et ex-président du club Louis-Riel Toastmaster. À M. Grouette, qui répondra de Presse-Ouest Ltée, la société éditrice du journal, **LA LIBERTÉ** souhaite la plus cordiale bienvenue.



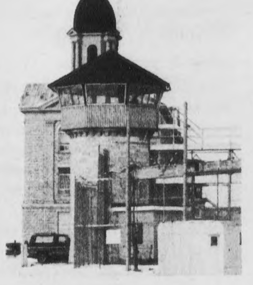
M. Léo Grouette

Au sommaire



"Derrière les barreaux (II)"

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, André-Yves ROMPRÉ présente le deuxième volet de sa série de reportages sur le monde carcéral intitulée "Derrière les barreaux". Cette fois, il se penche sur la criminalité chez les jeunes et nous livre les témoignages d'une confidente des prisonniers de Stony Mountain et de bénévoles qui rendent hebdomadairement visite aux détenus. À lire en pages 26 et 27.



Les priorités discutables

À la lumière d'un cas concret, Bernard BOCQUEL démontre que l'ordre de priorité fixé par les politiciens du gouvernement manitobain pour respecter la "bilinguisation" de la province n'est sûrement pas idéal.

Nouvelles de Saint-Lazare

Notre correspondant à Saint-Lazare, M. Pierre BEAUDOIN, rend compte dans sa chronique d'une "mine de talents littéraires". En effet, depuis environ deux ans, les élèves de l'école Saint-Lazare participent à divers concours littéraires au niveau provincial.

Objectif: 18 février

D'ici l'élection générale du 18 février, LA LIBERTÉ proposera à ses lecteurs des entrevues avec chacun des candidats des trois principaux partis politiques fédéraux dans le comté de Saint-Boniface, seule circonscription manitobaine où le vote francophone pourra faire une différence quant aux résultats du scrutin.

Cette semaine, pour débuter la série d'interviews, nous avons rencontré l'actuel député du comté, M. Robert Bockstael, qui tente de conserver ce siège au Parti Libéral du Canada. Suivront, à une semaine d'intervalle, des entrevues avec MM. Marc Boily, du Nouveau Parti Démocratique, et Tom Denton, du Parti Progressiste Conservateur.

Trois syndiqués recteur(s)

Après deux mois d'incertitude, le conseil d'administration du Collège de Saint-Boniface a donc finalement remplacé le recteur démissionnaire en concluant une entente avec trois membres du personnel cadre de l'institution, MM. Origène Fillion, Laval Cloutier et Georges Damphousse. Une solution temporaire à plus d'un titre.



Le triumvirat, ou, si l'on préfère, les trois nouveaux recteurs intérimaires du Collège. De gauche à droite: MM. Origène Fillion, Georges Damphousse et Laval Cloutier.

par Bernard BOCQUEL

La formule du triumvirat a été présentée par le président du conseil d'administration, M. Maurice Gauthier, comme "la meilleure solution possible dans la situation actuelle", c'est-à-dire à trois mois du départ des étudiants. En tout état de cause, la décision prise par le conseil, "sans délibérations pénibles", selon M. Gauthier, a l'avantage de clore le flot de rumeurs, farfelues ou fondées, qui a empoisonné le bon fonctionnement du collège.

Car devant l'apparente impossibilité pour le conseil de trouver, après plusieurs semaines de démarches, une personne qui accepterait d'occuper la fonction de recteur à titre intérimaire, "les spéculations autour d'une tasse de café" s'étaient multipliées. À tort ou à

(Suite à la page 5)

Éditorial

Derrière les barreaux

La série de reportages réalisés au sujet de la vie des prisons et du milieu carcéral qui se termine cette semaine dans **LA LIBERTÉ** constitue un autre de ces regards sur le sort bouleversant que la société réserve à ceux et celles qui en viennent à commettre l'odieux des crimes.

Qu'on le veuille ou pas, la réalité troublante des prisons est là, quand on s'y arrête, pour nous rappeler qu'à chaque année des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, sont envoyés "derrière les barreaux" pour avoir enfreint des lois qui protègent d'une façon souvent injuste - car combien ne se font pas prendre et demeurent en liberté? - les structures de notre société.

●

Il suffit de quelques visites dans ces établissements de détention pour réussir à recueillir une brochette de témoignages "de l'intérieur" pour comprendre (rapidement) que la prison n'est bel et bien qu'une solution de facilité que la société s'est donnée un jour pour se protéger et que cette solution de facilité n'apporte que très peu de résultats positifs, à part de mettre "hors la loi" des centaines et des centaines de gens qui, un bon matin, en sont venus à commettre une infraction.

Le réflexe courant que nous avons tous, un jour ou l'autre, devant des actes criminels en est un d'appréhension et de défense. Quand ce n'est pas tout simplement de condamnation - souvent sans s'interroger sur les circonstances et les motifs de l'acte - du prisonnier.

Mais ils sont nombreux ces gens qui oeuvrent dans les prisons à admettre que ces institutions, à l'heure actuelle, constituent d'abord et avant tout des lieux où l'on s'initie à d'autres crimes; où l'on peut apprendre les méandres du trafic illégal de cartes de crédit; où l'on peut apprendre comment acheter des armes à feu à sa sortie; ou encore, pour le bien être plus courant, d'apprendre à fabriquer de la "broue", cette espèce de boisson frelattée qui se fabrique sans trop d'ennui dans les cellules, presque sous l'oeil des gardiens de l'ordre "derrière les barreaux"!

●

La réhabilitation n'existe donc pas, absolument pas en prison. Et les conditions de sortie du détenu sont soumises aux humeurs de fonctionnaires qui décideront, dans bien des cas, de libérer qui bon leur semble, quand bon leur semble.

De plus, à sa sortie de prison, le détenu se retrouvera "gros-Jean comme devant", sans le sous, sans travail, et la plupart du temps, sans famille ni ami. En un mot, sur le trottoir. Dans pareil cas, on comprend aisément pourquoi plus de trois prisonniers sur quatre reviendront en prison peu de temps après: ils s'y trouvent moins au dépourvu!

Faute de mieux, l'avenir nécessite la mise sur pied par les gouvernements de ces "maisons de transition" où le détenu pourra trouver un chez soi, dans une atmosphère qui lui permettra de réintégrer les rangs de la société sans s'exposer constamment à la possibilité de retourner "derrière les barreaux" dès la première pluie. Et quand on aura cela, seulement alors, on pourra parler de réhabilitation possible.

●

En attendant, il faudrait se poser la question, nous, employeurs ou employés: accepterions-nous d'embaucher un ex-prisonnier ou de travailler avec un ex-détenu, sans avoir de préjugés?

La réponse à la question indiquera pourquoi nous en sommes encore "dernière les barreaux".

André-Yves ROMPRÉ

Lettres à LA LIBERTÉ

Au sujet de l'affaire Forest:

Il ne faudrait pas laisser croire que le français était banni de la législature et des cours du Manitoba avant le 13 décembre 1979! Personne n'a jamais empêché les députés ou ministres francophones de s'exprimer dans la langue de Voltaire sous le dôme du "Golden Boy", oeuvre d'art française. Le français est depuis longtemps utilisé dans plusieurs départements (j'en connais un où j'ai travaillé un an et j'utilisais ma langue tous les jours). Les services judiciaires emploient des francophones, et le français a toujours été utilisé dans les cours de Saint-Boniface entre autres. Je connais quelqu'un qui a comparu en français devant un juge qui est toujours en poste. Même en d'autres cours, le français a été reconnu dans des causes célèbres au Manitoba. (Demandez-le au juge Monnin!) En 1977, aux **assises de Winnipeg**, un jeune inculpé québécois a obtenu un jury mixte anglais-français. Le juge Scott Wright a simplement recouru à **l'article 556** du Code criminel. (Winnipeg Tribune, 15 novembre 1977). Combien savent que la loi avait prévu une telle situation?

Je suis de ceux qui se posent des questions sur la portée de l'affaire Forest, depuis qu'elle a été jumelée avec la loi 101 du Québec.

Est-ce une victoire si importante, une déclaration de statut "officiel", si c'est au prix d'un pas en arrière pour le Québec? Car c'en est un, et c'est une humiliation. Jusqu'à quel point M. Forest s'est-il laissé prendre au jeu de l'oligarchie anglo-juive de Montréal, qui ne se compare aucunement à notre minorité, l'histoire seule le dira.

À mon avis, M. Forest s'est mérité beaucoup plus de crédit en s'opposant à l'annexion de la ville de Saint-Boniface à l'ensemble de Winnipeg, consacrée en 1972 sans plébiscite. M. Forest a été le seul leader à lutter pour l'autonomie municipale et la grande majorité était avec lui. Nos députés et nos organismes ont laissé passer cette érosion capitale, et maintenant c'est la F.F.H.Q., qui de son atelier théorique d'Ottawa, réclame à coups de communiqués un impossible programme "global" de salut, pour toutes nos collectivités locales!...

Distinguer les vrais problèmes des faux (le drapeau franco-manitobain est un bel exemple de fausse cause, et de cause qui finalement peut nous nuire beaucoup), établir des priorités, voilà qui n'est pas toujours facile, voilà qui devrait cependant faire l'accord de tous.

Rossel Vien
Saint-Boniface, Manitoba
janvier 1980

Si vous voulez "toucher le coeur d'un homme..."

Cher M. le rédacteur,

Un mot même si je suis un peu en retard; je viens vous envoyer ma petite part pour votre beau journal **LA LIBERTÉ**.

Je regrette beaucoup que vous ayez publié l'article des "vaisseaux brûlés?". Sans doute que ça en a offensé beaucoup; moi-même j'en ai souffert.

Et aussi la statue qu'ils ont mise dans la Cathédrale, c'est une honte d'avoir de telles monstruosités. C'est rire de notre Seigneur et de sa Sainte Mère que de les représenter si laids. S'il y avait un beau crucifix, ça serait très favorable, car si vous voulez toucher le coeur d'un homme, c'est avec un beau crucifix, n'est-ce pas?.

Heureusement que je n'appartiens pas à cette partie de Saint-Boniface.

Mes félicitations à M. Forest. C'est regrettable que nos Canadiens ne soient plus comme lui, la plupart parlent toujours en anglais. J'en ai même dans ma famille et j'en souffre beaucoup, car la langue française est tellement belle et noble.

Espérant que cette lettre ne vous offense pas mais que vous réalisez que nous sommes bien intéressés à notre journal français.

Veuillez me croire, sincèrement,

Mme Guénette
Saint-Boniface, Manitoba
le 26 janvier 1980

"Je m'inquiète beaucoup"

Monsieur le rédacteur,

J'ai découvert HNAUSA!!

C'est un petit point sur la carte,
C'est une expérience d'équipe,
C'est une fin de semaine
véritable
extraordinaire
créative et
unique.

Tout au long de la fin de semaine donnée pour les animatrices Jeannettes et Guides de la province du Manitoba, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé.

Où sont les animatrices qui n'ont pas participé à la fin de semaine???

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de jeannettes, de guides ou de kamsoks au Manitoba français???

Je m'inquiète beaucoup.

Carole Beaudry
Animatrice de Saints-Martyrs
Saint-Boniface, Manitoba
le 24 janvier 1980

Lettres à LA LIBERTÉ

LA LIBERTÉ se fait un devoir de publier toutes les lettres des lecteurs qui lui sont adressées. Les "lettres à LA LIBERTÉ" doivent être dûment signées par leur(s) auteur(s). La rédaction se réserve le droit de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Les points de vue des lecteurs devront être accompagnés d'un numéro de téléphone et d'une adresse afin que nous puissions, au besoin, communiquer avec nos correspondants. Toutefois les adresses et numéros de téléphone ne seront pas publiés.

Veuillez adresser à: Lettres à LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4.

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Président du conseil d'administration: Michel Lagacé.

Membre de MCNA et des Hebdos régionaux et de l'association de la presse francophone hors Québec.



Rédacteur en chef: André-Yves Rompré

Journaliste: Bernard Bocquel

Collaborateur: Raymond Hébert

Publicité: Léo Grouette

Composition typographique: Lorraine Sabo

Correction d'épreuves: Augusta Davidson

Montage: Gérard Gagné

Secrétariat: Odette Guyot, Huguette Suchy

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 1101, rue Keewatin, Winnipeg, Manitoba, R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

Avec surprise et consternation

M. André-Yves Rompré
Rédacteur en chef

Monsieur Rompré,

Il est clair que M. Bocquel n'a pas, une fois encore, compris le sens de ma soit-disant "fallacieuse" lettre.

M. Bocquel parait s'attacher à des mots qui heurtent sa susceptibilité. Je vous joins donc une autre copie de la lettre, en espérant que vous la publierez cette fois-ci.

Très sincèrement,

Roger Lafrenière
Un artiste concerné
Winnipeg, Manitoba

le 24 janvier 1980

Cher Monsieur Rompré,

J'ai lu l'article de M. Bocquel "Le concours du drapeau" avec une certaine surprise et une consternation croissante au fur et à mesure que j'avançais dans ma lecture.

Comment un journaliste qui se dit professionnel peut-il être aussi négatif et aussi peu informé?

Permettez-moi de disséquer son article.

Tout d'abord le titre: "Les accrocs qu'on n'attendait pas".

Qui est-ce "on"? De qui s'agit-il? Certainement pas du C.J.P. qui n'a émis aucune déclaration dans ce sens.

Désignerait-il alors M. Bocquel qui, souffrant de fausse modestie, n'a pas utilisé le "nous" de majesté?

Quant aux "critères assez vagues" qu'il mentionne, est-ce que "refléter l'identité canadienne-française, créer un drapeau contemporain, les dimensions, les couleurs" ne constitueraient pas des critères assez précis pour lui? Ne comprend-il pas qu'un artiste doit posséder une certaine liberté dans la création de son oeuvre tout en se conformant aux critères proposés? Et que ledit artiste ne se permettra jamais d'outrepasser de telles directives?

De plus, pour écrire son article, M. Bocquel a-t-il enquêté de façon précise et non pas vague et superficielle comme il en donne l'impression? Sait-il que les oeuvres proposées émanaient très souvent d'amateurs qui voulaient simplement suggérer des idées?

Quand M. Bocquel affirme "Aucun des trois drapeaux ne constitue véritablement une réussite originale à laquelle une majorité claire adhèrerait avec enthousiasme. "Comment M. Bocquel peut-il présumer ainsi sans connaître les résultats du vote? Se croit-il tout puissant et fameux connaisseur pour essayer d'influencer le monde? Prend-il les Manitobains pour des imbéciles?

Quant aux personnes soi-disant interrogées... Combien en a-t-il interrogées? Et lesquelles? S'agit-il de la petite clique qui s'agite autour de lui? Cela me paraît une bien curieuse façon d'effectuer des sondages. M. Bocquel n'aurait-il jamais appris que la précision et l'objectivité sont des qualités inhérentes à tout journaliste compétent?

M. Bocquel affirme, toujours en vertu de son enquête, que la fleur de lys est la marque distinctive du Québec. Bien sûr, elle a été adoptée par le Québec, mais s'est-il renseigné quant à la signification de la fleur de lys? Sait-il qu'elle est un symbole de pureté, de candeur et de vertu? (Les Franco-Manitobains ne possèdent-ils pas ces qualités-là?). Sait-il également que la fleur de lys fut adoptée par Edouard III d'Angleterre en 1340, par la Royauté française en 1405 et qu'elle figure encore dans les armoiries des Ecossais?

M. Bocquel devrait se renseigner avant d'écrire et d'affirmer de telles présomptions! Ou bien écrit-il tout simplement pour faire de la prose, sans savoir, comme le M. Jourdain du Bourgeois Gentilhomme? Ne pense-t-il qu'à critiquer tout ce que font les Canadiens français?

Souffrirait-il d'un complexe d'infériorité à leur égard? Ou veut-il, tout simplement, justifier à lui tout seul la célèbre phrase "maudit français"?

Quant à la deuxième proposition, je ne contesterai pas une ressemblance (que je qualifierai de "vague") avec le sigle de la Commission canadienne du blé. Mais quant aux couleurs, M. Bocquel aurait dû savoir (s'il s'était renseigné) que l'imprimerie se fait sur du nylon ou de la soie blanche et que la couleur blanche, n'étant pas imprimée, ne compte pas comme couleur à imprimer.

En ce qui concerne la troisième proposition, M. Bocquel ne pourra nier le fait que la culture du blé s'effectue, en grande partie, par des francophones. M. Bocquel devrait aussi comprendre que la rivière Rouge a eu une importance capitale lors de la fondation des communautés francophones du Manitoba. Ce fait positif et bien établi devrait-il être sujet à critiques?

Comment le fait de "retourner devant la population" risquerait-il de perturber le règlement établi?

S'attendait-il à un manque de maturité de la part du C.J.P.?

Croyait-il que le C.J.P. allait adopter n'importe quel drapeau simplement pour en adopter un?

Sait-il que le drapeau canadien fut choisi (en 1965) parmi de multiples propositions soumises au cours de nombreuses années?

Et enfin, M. Bocquel veut-il créer "la zizanie" lorsqu'il demande aux organismes franco-manitobains de prendre position - ce qu'ils ont eu l'occasion de faire et ont fait, depuis l'annonce du concours.

Remet-il leur jugement en cause?

Si les présentations artistiques manitobaines n'ont pas l'heur de plaire à M. Bocquel, s'il se permet de critiquer négativement toute réalisation ou tout organisme franco-manitobain, pourquoi reste-t-il ici?

Nous préférons, et de loin, lire des faits bien précis plutôt que des critiques subjectives et souvent sans fondement.

Un artiste concerné,

le 18 janvier 1980

N.D.L.R.: Nos lecteurs prendront note que les deux lettres qui précèdent, dont la seconde n'avait pas été publiée la semaine dernière parce qu'expédiée anonymement, sont du même auteur, M. Roger Lafrenière.

"Foi et Lumière" prépare un pèlerinage à Lourdes

"Foi et Lumière", fondé en 1971 par Jean Vanier, rassemble des handicapés mentaux, leurs parents, et des amis dans un esprit de partage, de fête, et de prière où chacun a sa place "comme il est".

Deux grand événements ont marqué la naissance et la croissance de Foi et Lumière: le premier grand pèlerinage international à Lourdes, France, en 1971 (18 pays), et le grand pèlerinage international à Rome en 1975, auquel une trentaine de manitobains participaient, venus de régions telles que Notre-Dame-de-Lourdes, Somerset, Saint-Pierre, Saint-Malo, Lorette, et Winnipeg (voir **LA LIBERTÉ**, 19 novembre 1975).

Maintenant, un autre grand rassemblement est en voie de préparation, pour Pâques 1981. De 8,000 à 12,000 pèlerins, dont le tiers handicapés, se réuniront à Lourdes pour vivre la Semaine Sainte ensemble. Plus de 20 pays seront représentés dans ce petit village de la France où, après le pèlerinage de 1971, les villageois disaient: "nous n'avons jamais vu autant de joie dans les rues de Lourdes".

La préparation "vers Pâques 81" a commencé à l'automne 1979 par des rencontres régulières des petites communautés, car il ne s'agit pas simplement de faire un voyage ensemble, encore moins du "tourisme", mais bien de bâtir une communauté d'amitié où les dons de chacun puissent être rendus visibles et reçus. Et cela implique beaucoup de temps ensemble pour se connaître et grandir dans la confiance.

L'essentiel dans Foi et Lumière, au coeur de la communauté, il y a la personne handicapée, celle que le monde souvent ignore ou rejette, mais qui a des dons et en particulier des valeurs de coeur dont notre monde aujourd'hui a grandement besoin. Dans notre monde, beaucoup de gens vivent à partir de leur tête et loin de leur coeur, ne regardant en eux-mêmes que la mesure de leur rendement et efficacité, et vivent intérieurement une certaine tristesse et solitude. On fuit notre besoin de tendresse, on refuse la fragilité de notre être par le "paraître", beaucoup de paroles, et par l'hyper-activité.

C'est dans cette lumière que l'on peut reconnaître le don particulier de la personne handicapée qui ne sait pas "paraître", elle **est** tout simplement avec une très grande capacité de s'accepter exactement comme elle est, avec toutes ses fragilités et besoins. Souvent aussi c'est la personne handicapée qui a la plus grande capacité pour la fête, pour vivre l'instant présent, et pour aller à la rencontre des gens sans peurs et sans s'inquiéter de "ce qu'ils pensent".

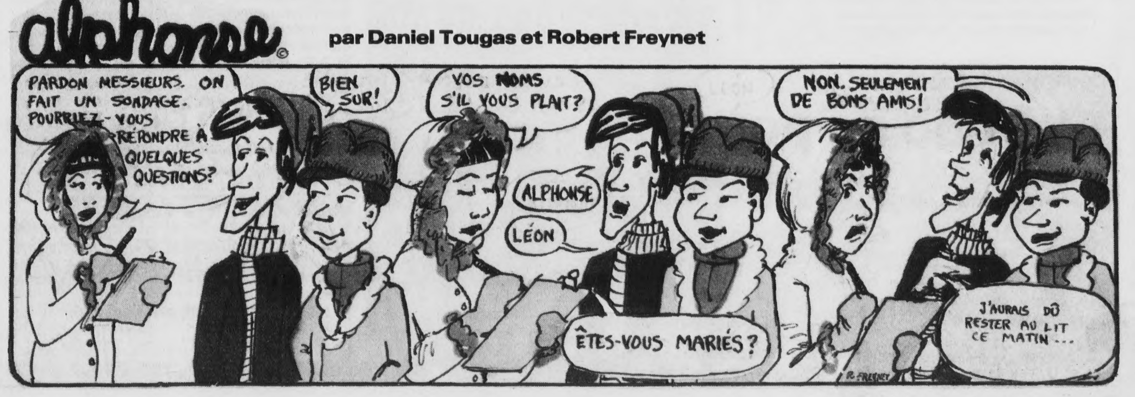
C'est un peu pourquoi l'on ne vient pas à Foi et Lumière afin de faire des choses "pour" la personne handicapée, mais on vient pour vivre avec, pour faire des choses "ensemble" - s'ouvrant à recevoir aussi bien qu'à donner, dans notre marche vers "l'abondance de la vie et la plénitude de la joie".

Si il y a des parents avec un enfant ou adulte handicapé, ou encore des amis, qui aimeraient découvrir davantage Foi et Lumière, s.v.p. communiquez avec: Hubert Pantel, 861 Mulvey, Winnipeg, R3M 1G6 (téléphone: 453-6403). Notre prochaine rencontre Foi et Lumière a lieu le samedi 2 février.

Hubert Pantel
Winnipeg, Manitoba

le 28 janvier 1980

D'autres lettres à LA LIBERTÉ en page 10



La chronique de Raymond HÉBERT

Quand les politiciens devancent la S.F.M.



Après la décision de la Cour suprême du Canada concernant "l'Affaire Forest" la Province du Manitoba vient de poser un premier geste important au sujet de la traduction des lois. La Société franco-manitobaine paraît s'être laissée devancer... par un gouvernement conservateur.

Selon toutes les apparences, la Société franco-manitobaine s'est laissée devancer par les politiciens provinciaux et municipaux dans la question de l'application du jugement de la Cour suprême dans le cas Forest.

Les deux événements les plus marquants, les plus importants pour la communauté franco-manitobaine au cours de la dernière décennie furent sans contredit la création du Bureau de l'éducation française en 1975 et le jugement Forest en décembre 1979. La S.F.M. joua un rôle important dans la création du B.E.F.; par contre, jusqu'à maintenant elle semble être curieusement absente du processus décisionnel gouvernemental relativement au jugement Forest.

C'est en effet tout à l'honneur du gouvernement Lyon qu'il ait annoncé, la semaine dernière, son intention de procéder rapidement à l'implantation de ce qu'il perçoit comme étant les démarches qui s'imposent suite à la décision de la Cour suprême. Dans sa conception, ces démarches se résument essentiellement à la traduction de textes juridiques. Le procureur général du Manitoba, M. Gerry Mercier, annonçait le 24 janvier dernier que le gouvernement provincial "a réparti en trois catégories principales les travaux à effectuer:

- L'étape rattrapage, soit la traduction de l'anglais au français de quelques (sic) 10,300 pages de lois ainsi qu'un volume considérable de règlements et autres documents.
- Les besoins actuels du gouvernement, particulièrement les projets de lois et autres textes à caractère législatif qui doivent être produits dans les deux langues.
- L'augmentation du volume de traduction en général".

M. Mercier ajoutait que onze postes permanents seraient ajoutés aux effectifs existants et qu'il retiendrait les services de traducteurs contractuels dans le but de réaliser l'étape rattrapage, qui pourrait prendre de trois à cinq ans. Des crédits supplémentaires d'environ $500,000 seront accordés durant la prochaine année financière et durant les deux derniers mois de l'année en cours.

Les plus hautes instances

Le gouvernement Lyon mérite certainement les louanges de la communauté franco-manitobaine pour s'être penché de façon si rapide et décisive sur le dossier. Par contre, en l'absence d'une politique de la S.F.M. sur la question, les questions que je posais dans ma chronique du 20 décembre 1979 demeurent entières. Est-ce que l'impact réel de la décision de la Cour suprême se limitera à la traduction de textes légaux? Si c'était le cas, ce serait une victoire bien stérile. Compte tenu des réactions nationales suscitées par la décision, il y a lieu, je crois, d'en faire beaucoup plus, à la condition, évidemment, que notre leadership définisse les implications qu'il dégage du jugement et qu'il les fasse valoir ensuite aux plus hautes instances du gouvernement provincial.

Sur la même question, mais à un différent palier gouvernemental, un autre politicien s'est distingué la semaine dernière: il s'agit de M. Guy Savoie, qui a dit, en entrevue, que la ville de Winnipeg doit "prendre de l'avant" et étudier les conséquences du jugement Forest, pour ensuite passer à l'action avec méthode. M. Savoie a soulevé entre autres la possibilité de réaffecter les employés municipaux francophones à Saint-Boniface. Cette démarche, a-t-il souligné, ne coûterait rien aux contribuables.

Les implications municipales

Voilà le genre d'initiative qui devient maintenant possible, à la condition que les instances divisionnelles cessent de penser uniquement traduction.

Le palier municipal, non plus que le provincial, n'a encore reçu la politique de la S.F.M. sur la question des implications du jugement Forest. Le comité communautaire de St-Boniface/St-Vital commence donc son étude des possibilités d'amélioration des services bilingues dans son quartier sans avoir reçu de la S.F.M. sa réaction, à savoir si le jugement Forest a, à ses yeux, des implications au niveau municipal.

C'est donc difficile à croire, mais il semble en ce moment que la S.F.M. est en train d'être devancée par un gouvernement conservateur qui ne compte aucun député francophone, et par un conseiller municipal francophone agissant apparemment selon les meilleurs intérêts de ses électeurs et non pas selon une politique précise établie par l'organisme provincial qui regroupe tous les Franco-Manitobains.

Les donateurs au "Coup de pouce"

Leo & Lorraine Grouette, Saint-Boniface
Mme Antoinette Turgeon, Saint-Boniface
Marguerite & Rémi Soenens, Saint-Norbert
Mme Yvonne Hérie, Saint-Boniface
Gabriel & Marcelle Forest, Saint-Boniface
M. & Mme P.G.F. Carrier, Saint-Boniface
Mme Irène Lepage, Saint-Boniface
Louis Emond, Saint-Boniface
Mlle Adrienne Désilets, Saint-Boniface
Louis & Jeanne Comeault, Saint-Pierre-Jolys
La Ligue des femmes catholiques Saint-Norbert
Mme Alida Boulanger, Lac du Bonnet
Mme Anna Dupuis, Saint-Boniface
M. Jean Chaboyer, Saint-Laurent
Françoise De Pauw, Winnipeg
Mme D. Bernardin, Saint-François-Xavier
Les Clercs de Saint-Viateur La Broquerie
Lionel Belisle, Elie
Mme N. Bouchard, Saint-Boniface
Anonyme, Fannystelle
M. & Mme J.W. Delorme, Saint-Joseph
Mme Eugénie Turcotte, Pine Falls
Armand Sabourin, Saint-Jean-Baptiste
Bruno Piché, Elie
Michel Breton, Winnipeg
Mme Alice Little, Hartney
Ronald Désilets, Winnipeg
Raymond & Céline Thuot, Saint-Boniface
Dr & Mme J. Boucher Sainte-Anne-des-Chênes
M. & Mme Émile Couture, Saint-Boniface
M. & Mme Roger Lachance, Saint-Vital
Mme Stéphane Achaire, Saint-Boniface
Dennis & Léontine Kenny, Saint-Norbert
Raymond & Bernadette Hébert Saint-Boniface
Georges & Clara Laurencelle Saint-Boniface
Yvette Laurencelle, Saint-Boniface
Mme F. Dupuis, Saint-Boniface
Religieuses Notre-Dame des Missions Saint-Boniface
Le Fonds de Sécurité des Caisses Populaires Saint-Boniface
M. & Mme Hilaire Robidoux, Otterburne

COUPON-RÉPONSE

"Coup de pouce"

Je vous adresse $.......... à titre d'abonnement de soutien au seul journal hebdomadaire de langue française au Manitoba "LA LIBERTÉ"

NOM: ....

ADRESSE: ....

....

Adressez au "Coup de pouce", LA LIBERTÉ, C.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba.



l'assurance-vie desjardins

offre un poste de

représentant des caisses d'épargne et de crédit

FONCTIONS

Le représentant de la Direction des Assurances des caisses d'épargne et de crédit dans l'Ouest canadien assure par des entrevues une conservation optimale des affaires en vigueur et cherche à obtenir de nouvelles affaires dans le secteur des caisses d'épargne et de crédit. Il joue le rôle de conseiller technique auprès des caisses et vérifie le fonctionnement des contrats en vigueur.

TITRES ET QUALITÉS

Le candidat devra posséder un diplôme universitaire en administration, des connaissances dans le domaine de l'assurance-vie et de deux à trois années d'expérience pertinente. Le candidat devra faire preuve d'autonomie, du sens des responsabilités et de l'organisation, d'une facilité d'élocution et de maturité. Il devra de plus avoir une excellente connaissance des langues anglaise et française.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le territoire confié au titulaire couvrira l'ensemble des provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.
- L'automobile sera fournie et les dépenses payées selon la politique en vigueur.
- Les défis sont nombreux et de taille, le salaire est intéressant, l'emploi stable et les avantages sociaux alléchants.

LIEU DE TRAVAIL: Winnipeg.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au **Service du personnel, L'Assurance-Vie Desjardins, 200, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 avant le 8 février 1980.**

Le Conseil d'administration du
Collège universitaire de Saint-Boniface
au Manitoba
fait un appel de candidatures
pour le poste de

RECTEUR

Le Collège est divisé en quatre secteurs majeurs; **L'Institut Pédagogique, Arts et Sciences, Collège Communautaire et Centre de Recherches.** Le nombre d'étudiants qui fréquentent le Collège est d'environ 400. Les candidats intéressés devront, de préférence, être détenteurs d'un doctorat et avoir une expérience administrative. Le candidat choisi devra entrer en fonction préférablement durant l'été 1980. La date exacte sera établie conjointement par le candidat et l'administration du Collège. Le salaire, ainsi que les différentes indemnités, seront négociés avec le candidat. Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avec copie certifiée de degré avant **le 29 février 1980** à:





M. Maurice Gauthier
Président
Conseil d'administration
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7

POSTES À WINNIPEG



TRADUCTEURS

FONCTIONS:

- Traduire de l'anglais au français dans le commerce de l'assurance-vie et des investissements.
- Remanier ou corriger des textes déjà rédigés en français.

La Compagnie offre de nombreux avantages y compris des heures variables de travail et l'assurance dentaire. Le salaire dépendra de la compétence et de l'expérience.

Les candidats sont invités à adresser leur demande d'emploi et leur curriculum vitae à:

M. Jim Johnston
Service du personnel
LA GREAT-WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
60 nord, rue Osborne
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3A5

Great-West Life
ASSURANCE COMPANY

MANITOBA

CIVIL SERVICE COMMISSION

Cet emploi est offert aux hommes et aux femmes - envoyer votre candidature - **référence LL 38** - avant ou pour le **4 février 1980**.

Infirmière de la santé publique

Le département des services communautaires et de corrections, services sociaux et de santé de **SAINTE-ANNE** "Région Eastman" **RECHERCHE** une personne responsable des services de santé publique, concernant l'amélioration de la santé, la prévention des maladies, traitement et réhabilitation. Doit habiter la région indiquée ci-dessus ou venir y habiter.

Qualifications: B.N. avec M.A.R.N. - enregistrement valable - en plus de 2 ans d'expérience dans ce domaine. D'autres qualifications concernant formation et expérience pourront être prises en considération. La connaissance du français serait un atout.

SALAIRE: entre $17,094 et $24,396 par an.

à Civil Service Commission
904 - 155 rue Carlton
Winnipeg, Manitoba R3C 3H8

La Division scolaire de la rivière Rouge no 17

requiert les services d'un

PROFESSEUR

pour enseigner la **4e année à l'école Saint-Jean-Baptiste** pour les mois de mars à juin 1980.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae à:

Louis R. Gosselin, directeur général
Division scolaire de la rivière Rouge no 17
C.P. 219
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
R0A 1V0

OUVERT AU PUBLIC
AU Parc Windsor

Bungalow de 6 pièces $41,900

3 chambres à coucher, plus de 1,000 pieds carrés d'espace vital. Lot de 65' x 119' - hypothèque à 10 1/2%. Cette maison située 990 chemin Elizabeth sera ouverte au public le dimanche 3 février de 13h à 15h30 - acheteurs ou non tous seront les bienvenus.

Hubert Van Kriken sera votre hôte, téléphone: **222-1265** représentant **Century 21 CARRIE REALTY - 233-1999**.

À LOUER

2700 p.c. bureaux modernes, climatisés, meubles, au centre de Saint-Boniface.
400 p.c. entreposage. **Tél.: 247-4942 ou 489-3461**

Saint-Boniface - Nouveau

Quatre seulement

Plaisants appartements de 2 chambres à coucher avec cuisinière et réfrigérateur, air climatisé, lustre dans la salle à manger, tapis. Près de toutes commodités. $325/mois, plus utilités. Pour plus d'informations, s.v.p. téléphoner à: **Gordon Anderson - 944-9333, poste 1415 (24h)** ou **"SIGNET Realty Ltd", téléphone: 669-0277.**

Décidez-vous vite. Réduction pour possession immédiate.

BOUCHARD REALTY

Téléphone: (1) 433-7502

Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

Venez à Saint-Pierre comparer les prix des propriétés.

SAINT-PIERRE

Belle ferme de 320 acres avec bâtiments, bonne maison de 3 chambres à coucher - sous-sol fini. Grande étable de 100 pieds, hangar métallique pour machines, grainerie, garage, etc...

SAINT-PIERRE

Boucherie avec chambre froide, complètement équipée. Prix très raisonnable. Appelez-nous pour plus d'informations.

SAINT-MALO

2 beaux lots de terrains boisés de 65 et 215 acres. Libres immédiatement.

ILE-DES-CHÊNES $53,000

Beau bungalow d'un an - 3 chambres à coucher - tapis mur à mur dans salon - salle de bains 2 pièces attenante à la grande chambre à coucher - garage - sur beau grand lot boisé.

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, Saint-Boniface, tél.: 233-0182
Nap et Bernice Res.: 269-3360
Ron Res.: 257-2267

SAINT-BONIFACE

Est-ce que vos recherches pour cet ultra spécial bungalow n'ont pas abouties? Alors, ne cherchez plus pour ce logement distingué qui offre toutes les satisfactions à votre goût excellent.

Montrez votre individualisme avec ce bungalow unique, restauré d'une façon appréciable et décoré avec une note particulière.

NORWOOD

Équipée pour convenir aux besoins de votre famille qui s'agrandit et construite avec des matériaux de bonne qualité sont les qualifications de cette belle maison de famille.

Votre inspection personnelle y trouvera toutes les commodités, dans tous les domaines.

5 MILLES DE RICHER

Beaucoup d'air frais... à un prix rafraîchissant. Pour un couple cherchant une vraie occasion.

Ce bungalow exceptionnel comporte beaucoup de particularités supplémentaires et est agréablement situé sur plus de 2 acres de "vie en pleine nature".

SAINT-BONIFACE

Propriété, excellente location (zone C2) maintenant prête pour votre inspection.

DERRIÈRE LES BARREAUX (II)



Quand le crime se fait jeune

Le vol, le vol par effraction, les offenses relatives à la boisson et au vol d'automobiles sont parmi les délits les plus fréquents commis par les criminels d'âge mineur.

En somme, les adolescents commettent, à peu de choses près, le même genre de délits que les adultes hors-la-loi. Cependant, le chemin que la justice a tracé pour eux paraît un peu plus vivable. Voici pourquoi...

par André-Yves ROMPRÉ

Dans la seule ville de Winnipeg, il y a eu, en 1975, quelque 1000 garçons et 500 jeunes filles qui ont commis des vols; quelque 850 jeunes hommes et 75 filles qui sont entrés dans un établissement "par effraction"; et de plus, 400 garçons et quelque 300 filles ont été punis pour des offenses relatives à la consommation de boisson, tandis que 350 garçons, et seulement 35 jeunes filles, se voyaient formellement accusés de vols de voitures. Tous ces jeunes étaient âgés entre 12 et 18 ans. Donc tous des mineurs.

Où la justice envoie-t-elle ces jeunes quand ils sont attrapés par la force constabulaire à la suite d'un délit? Réponse: dans des centres de détention et de réhabilitation où ils doivent passer parfois jusqu'à un an avant d'être entendus à leur procès.

L'un de ces centres est situé à Winnipeg, près du parc Assiniboine, le "Manitoba Youth Center" que M. René Toupin, ex-ministre de la santé et du développement social, avait inauguré en 1973. Jusqu'au mois de décembre dernier, ce centre était uniquement affecté à la garde des jeunes délinquants qui venaient là y attendre de subir un procès à la Cour juvénile. Depuis, on a converti une partie du centre pour en faire un lieu de réhabilitation où l'on offre des cours et "une opportunité de vivre et de grandir", comme l'affirme le père Bernard Pinet, o.m.i., l'aumônier du centre de détention, un "vétéran" du travail en milieu carcéral au Manitoba.

Les causes

Si, en général, les offenses commises par les jeunes ressemblent à celles commises par des adultes, il en va de même pour les raisons qui conduisent un jeune au crime. Selon le père Pinet, ces causes sont les suivantes: premièrement l'influence du groupe de pairs, des compagnons ou des compagnes. Deuxièmement, un crime serait commis "en réaction contre son milieu social". Un enfant qui ne se sent pas accepté ou qui vit dans un foyer déchiré ou désuni sera porté à trouver dans le crime un moyen d'attention. Enfin, dans les classes sociales pauvres, un enfant sera porté au crime en raison de l'incitation à la consommation omniprésente dans la société.

Le père Pinet fait cependant remarquer une tendance qui en surprendra plusieurs: "la délinquance s'étend maintenant à tous les paliers de la société, non pas seulement à une seule classe pauvre".

On s'étonnera aussi d'apprendre que la majorité des délinquants juvéniles proviennent soit de familles où les règlements sont sévères à l'extrême, ou soit de familles où il y a absence complète de réglementation...

Bien sûr, la cause de la situation familiale est la plus évoquée: enfant issu de foyer dans lequel il y a eu divorce, et où la séparation des parents s'est effectuée dans un contexte difficile. Une autre raison, ce sera l'alcoolisme dans la famille, ou encore une famille problématique dans laquelle l'enfant aura vécu un manque d'identification à ses parents.

Le dénouement qui s'ensuivra sera l'abandon des études en bas âge et la fréquentation de "l'école de la rue".

Parlons réhabilitation

Au "Manitoba Youth Center", le mot "réhabilitation" n'est pas, comme dans les institutions de détentions pour les adultes, un mot tabou. C'est une réalité avec laquelle on compose grâce à une méthode de thérapie de groupe appellée "Positive peer culture". Par cette thérapie, on invite le jeune à se joindre à un groupe d'une dizaine d'autres délinquants de son âge qui sont passés par l'école du crime. Cette méthode, d'inspiration américaine, consiste à permettre aux jeunes, sous la responsabilité d'un moniteur qualifié, de s'entraider de façon à changer leur style de vie. "Quand le jeune est intégré au groupe, on va lui donner la chance de raconter l'histoire de sa vie. De fait, il deviendra un instrument de changement pour les autres, et les autres seront appellés à devenir des instruments de changement pour lui", explique le père Pinet, qui y voit là, reconstitué, le concept de l'église primitive".



Le père Bernard Pinet: un vétéran du travail en milieu carcéral auprès des jeunes.

D'ordinaire, la thérapie permet aux jeunes de se vider, de "tout sortir" pour l'aider à identifier leurs problèmes et à surmonter les difficultés. Et à l'intérieur de ce groupe, un secret "presque confessionnel" sera gardé et respecté de tous.

Le "Manitoba Youth Center" abrite des "unités de vie" à l'intérieur desquelles les jeunes y vivent un peu comme en famille, c'est à dire avec des chambres voisines, des salles communes pour la télévision, le sport, les douches... le tout semble bien tenu.

Mais les murs de la cour intérieure, même vitrés, ont une quinzaine de pieds de hauteur, et rappellent bien sûr à ces jeunes, qu'ils sont quand même en prison...



Inauguré en 1973, le Centre de détention des jeunes de Winnipeg sert aujourd'hui pour la réhabilitation des jeunes délinquants.

Des détails sur les sculptures de glace

Le concours de sculptures de glace organisé par le Festival du Voyageur se divise en deux catégories. La première s'adresse à tous les résidants du Manitoba; l'autre aux groupes d'étudiants des niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire et aussi à tout groupe représentant une organisation de jeunes. Les formulaires d'inscription devront être remplis avant le 2 février. Pour plus de renseignements, téléphonez au 247-7692.

Un triumvirat au poste de recteur

(Suite de la une)

raison, une méfiance grandissante s'installait au sein de l'administration. Résultat: le personnel cadre, voilà une quinzaine de jours, s'est regroupé dans un syndicat, "l'Association du personnel administratif du Collège de Saint-Boniface". Président: Laval Cloutier; vice-président: Georges Damphousse. Tout deux aujourd'hui investis des pouvoirs du recteur.

L'impasse

Une situation qui ne manque donc pas de sel. Surtout si l'on sait que le recteur ne peut pas faire partie du nouveau syndicat du collège. Devant ce paradoxe, il est parfaitement aisé de comprendre M. Laval Cloutier lorsqu'il affirme: "Les responsabilités que nous avons acceptées, nous les voyons comme un service au collège pour sortir de l'impasse".

Les trois syndiqués ont signé un contrat avec le conseil d'administration qui les lie en principe jusqu'au 31 juillet, date à laquelle un nouveau recteur pourrait raisonnablement entrer en fonction. Bien sûr, Origène Fillion (doyen et directeur de l'Institut pédagogique), Laval Cloutier (directeur du Collège communautaire et responsable de l'éducation des adultes) et Georges Damphousse (procureur et contrôleur des finances) ont posé leurs conditions.

Ainsi l'entente prévoit que les négociations syndicales qui devraient débuter sous peu ne seront nullement affectées. Là encore, M. Laval Cloutier a été très clair: "Nous appartenons d'abord à l'Association du personnel administratif". Même si les trois recteurs intérimaires ne participeront pas aux négociations. D'autre part, ils participeront aux réunions du conseil d'administration, mais ne voteront aucune décision ne signetont aucun contrat d'embauchage ou de congédiement.

Pour en arriver à un tel compromis, il aura fallu attendre 57 jours. Maurice Gauthier a déclaré que "le conseil d'administration n'a pas manqué à sa responsabilité en ne s'asseyant pas le lendemain de la démission du recteur pour choisir des critères de sélection". Mais on ne pourra s'empêcher de penser qu'il aurait très bien pu arriver à trouver une solution de rechange plus rapidement. D'autant plus que la "soudaine" démission du recteur, annoncée le 27 novembre 1979 après d'insistantes rumeurs, reste encore un événement bien mystérieux.



Le 23 janvier, conférence de presse du conseil d'administration du Collège. De gauche à droite: MM. Maurice Gauthier, président du conseil et Philippe Jubinville, membre du conseil.

En effet, quelques semaines avant sa "démission", l'ancien recteur Roland Cloutier avait affirmé à **LA LIBERTÉ** que des dispositions avaient été prises pour que son contrat soit renouvelé jusqu'en août 1981. Par ailleurs, les compensations financières avantageuses dont il a bénéficié après son départ permettent d'accréditer la thèse de la démission forcée. D'autant plus qu'à date, le conseil d'administration n'a pas fourni publiquement de déclaration claire sur toute cette obscure affaire. Comment, en adoptant une telle attitude, peut-on décemment espérer autre chose que la suspicion et la création d'un syndicat?

Urgent d'attendre

"Le conseil d'administration est d'accord sur une chose", a souligné M. Maurice Gauthier: "dans le choix du prochain recteur, on ne sacrifiera pas la qualité au temps". Après tous ces événements, on comprend que le conseil d'administration a décidé qu'il est urgent d'attendre.

Les petites nouvelles

Marc Boily réagit au manifeste de la F.F.H.Q.

Le candidat néo-démocrate dans Saint-Boniface, M. Marc Boily, a fait connaître ses réactions suite à la publication du "Manifeste électoral" de la Fédération des francophones hors Québec, un document qui essaie d'établir un lien entre les questions économiques et l'avenir des francophones hors Québec.

Après avoir rappelé que les minorités francophones du pays sont confrontées à des "taux d'assimilation qui dépassent largement les taux d'intérêt", Marc Boily se déclare en faveur de la création d'une commission conjointe entre la F.F.H.Q., les politiciens et des fonctionnaires. Ainsi le candidat néo-démocrate approuve la création de cette commission conjointe réclamée à tue-tête par la F.F.H.Q. depuis des années.

Par ailleurs, il ajoute qu'une nouvelle constitution devra reconnaître des garanties aux francophones. "Je parle de droits fondamentaux pour les francophones hors Québec et non pas, comme l'a proposé Pierre Elliott Trudeau avec son "Bill C-60", des droits pour certains francophones dans certaines provinces et des miettes pour les autres".

Quant à la question économique, Marc Boily souligne: "L'optique de mon parti, dans ce domaine, est parfaitement claire. Une redistribution équitable des richesses de notre pays pourra permettre à tous les Canadiens et aux francophones hors Québec de prendre en mains leur propre destin individuel et collectif et ce aux niveaux éducationnel, économique, linguistique et politique".

Robert Bockstael

Plus connu, plus expérimenté,

Robert Bockstael, 57 ans; un Saint-Bonifacien qui en est à sa troisième campagne électorale en deux ans dans cette circonscription électorale fédérale. L'homme est plus connu et se dit avantagé, en vue du scrutin du 18 février, parce qu'il a plus d'expérience (député depuis le 22 mai dernier) et parce qu'il dit avoir évolué comme politicien.

par André-Yves ROMPRÉ

Depuis son passage de la scène politique municipale de Winnipeg à son entrée sur la scène fédérale, Robert Bockstael, sous la bannière du Parti Libéral du Canada, a toujours donné l'image de l'homme simple, de l'honnête entrepreneur en construction qu'il est, de l'excommissaire d'école qu'il fut, et de ce personnage peu friand de déclarations fracassantes qu'il a toujours été.

L'image n'a guère changé, et ceux qui vont voter pour lui le 18 février prochain savent exactement à quoi s'attendre. Rien de moins, rien de plus.

Sur quoi fait-il donc campagne pour parvenir à conserver l'appui massif que les électeurs lui ont donné à l'élection du 22 mai dernier?

"D'abord, répond-il, l'opposition doit faire valoir les raisons pour lesquelles nous avons fait tomber le gouvernement conservateur. Durant notre séjour à l'opposition, c'est ce à quoi nous exortait M. Pierre Elliott Trudeau. Il fallait démontrer l'inaptitude et l'inhabilité du gouvernement de M. Joe Clark à gouverner le pays".

"Non", par principe

Sur ce, M. Bockstael évoque les circonstances dans lesquelles le gouvernement minoritaire de M. Clark a été défait le 14 décembre dernier: "Nous avons vu la stratégie du Parti Conservateur quand il a présenté son budget d'austérité. Son but était d'agir à sa guise, avec ce budget, pendant que les Libéraux se cherchaient un nouveau chef et qu'ils étaient un peu décousus. Quand le budget a été annoncé, c'est donc par principe qu'il nous a fallu dire non. On ne pouvait tolérer que les Canadiens soient ainsi lourdement taxés".

Il nuance quelque peu: "Nous admettons que le prix de l'essence va augmenter, mais la question que nous devons nous poser cependant, c'est "à quel rythme devra-t-il monter?" - "On ne peut accepter l'imposition d'une taxe d'accise de $0.25 sur le gallon d'essence, parce que cela coûterait trop cher aux contribuables. Pensons seulement qu'il en coûterait environ $1,000 de plus par année au fermier moyen pour son essence, si une telle taxe d'accise devait être appliquée".

Selon M. Bockstael, il y aurait là un cercle vicieux dans l'escalade des prix: les prix des produits agricoles monteraient, et par voie de conséquence, le coût de la vie grimperait, ce qui contribuerait à augmenter le taux d'inflation. "Les Libéraux insistent pour que plus de recherche soit faite dans le domaine énergétique et pour que la contribution des partenaires impliqués dans l'exploitation du pétrole (l'Alberta avec son "Heritage found" et les compagnies multinationales) allouent davantage une partie de leurs revenus pour inciter à la recherche de nouvelles énergies".

"Selon le régime proposé par M. Clark, seulement un milliard de



Ceux qui vont voter pour Robert Bockstael le 18 février prochain savent exactement à quoi s'attendre. Rien de moins, rien de plus.

il part "avantagé"

dollars sur $90 milliards de revenus tirés de l'exploitation du pétrole en Alberta seraient affectés à la recherche, ce qui semble bien peu, aux yeux du Parti Libéral", comme l'affirme Robert Bockstael.

Un autre francophone

Dans la présente course à l'élection dans le comté de Saint-Boniface, le député Bockstael doit faire face, pour la première fois depuis les trois dernières élections, à un autre candidat francophone, le Néo-démocrate Boily. Or, c'est en partie le vote des francophones qui, le 22 mai dernier, a donné la victoire à M. Bockstael. Comment voit-il lui-même cette "menace"?

"J'entrevois la possibilité d'un transfert d'un certain nombre de votes en raison de cela, affirme-t-il, sauf qu'il est reconnu que ce siège sera ou bien Libéral ou bien Conservateur. Il est impossible que le N.P.D. l'emporte. Et les gens "verraient mal que les Conservateurs l'emportent". Analysant la composition de l'électorat du comté, M. Bockstael émet le souhait ardent que les francophones sortiront en masse pour aller voter le 18 février prochain. "Si les Franco-Manitobains s'abstenaient de voter, ce serait un désastre, surtout s'il fallait que les Conservateurs reconnus de la région de Saint-Vital sortent en bloc contre nous". Et il ajoute: "Je ne veux pas être trop confiant, parce que ça pourrait nous rebondir en pleine face".

"Mais il reste que celui qui est en place a un net avantage", pense M. Bockstael. Et fièrement, il ajoute: "les gens me reconnaissent quand je fais mon porte à porte. Ils ont vu ma photo sur les brochures ou dans les journaux".



"C'est par principe qu'il a fallu dire non au budget des Conservateurs".

"Le jugement"

Enfin, le candidat Libéral a certaines idées sur l'avenir du français au Manitoba, suite au jugement rendu le 13 décembre dernier par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Forest. M. Bockstael s'est, bien sûr, réjoui du jugement rendu. Il a même voulu présenter - en français - une motion de félicitation à la Chambre des Communes le jour où le jugement fut rendu, mais pour des questions de règlements, il n'a pu le faire.

À l'annonce de la décision du gouvernement du Manitoba de faire traduire plus de 10,000 pages de lois le député Bockstael se dit d'avis qu'il n'y voit "pas beaucoup de mérite et qu'il faudrait plutôt traduire l'essentiel des lois qui s'appliquent encore de nos jours. Je pense qu'on devrait être plus sélectif pour rencontrer l'objectif du jugement. Il s'agirait d'organiser les énergies vers l'avenir pour que l'usage des deux langues soit facilité". De plus, il se dit d'accord avec l'idée de la traduction simultanée des débats à l'Assemblée législative du Manitoba.

Pour ce qui est du rôle à jouer du point de vue fédéral dans l'application du jugement de la Cour suprême, M. Bockstael est peu enclin à faire des promesses, se contente de se dire "prêt à en discuter".

Les mesures

Un ordre de

Ainsi le procureur général de la Province du Manitoba, M. Gerry Mercier, anglophone unilingue descendant de Québécois, a rendu public la semaine dernière un certain nombre de mesures pour "bilinguiser" le Manitoba. Conformément au jugement de la Cour suprême, mais selon un ordre de priorité plutôt discutable.

par Bernard BOCQUEL

Donc, - grosse nouvelle -, le gouvernement du Manitoba va injecter quelque $500,000 sur une période de 14 mois pour commencer à traduire plus de 10,000 pages de lois, sans compter un important volume d'autres documents. Cette étape, dite de rattrapage, devrait être achevée en cinq ans.

Entre temps, les nouveaux projets de lois (bill), l'ordre du jour de l'Assemblée législative et tous les textes y afférant seront publiés dans les deux langues. Pour ce faire, l'équipe de traduction du gouvernement va passer de quatre à 15 personnes. Quant à ceux, comme M. Georges Forest, qui réclament la traduction simultanée à la Législature, ils ont dû déchanter. Rien n'est prévu dans ce sens pour l'instant.

"À entendre de pareilles nouvelles, il y a de quoi être choqué. Non seulement il faut toujours se battre, mais, en plus, il faut toujours pousser, pousser..." Celui qui parle ainsi, c'est Lionel Joyal, un technicien en radiologie de Sainte-Anne-des-Chênes, originaire de Sainte-Agathe, âgé de 47 ans.

Un handicap

Lionel Joyal vient de perdre le 13 septembre dernier, devant la Cour criminelle à Saint-Boniface, un procès qu'il avait réclamé en français... Pourquoi avait-il demandé à déposer en français devant le tribunal? "Pour les enfants, pour le futur, par conviction, parce qu'on s'est toujours battu". Mais aujourd'hui, Lionel Joyal a le sentiment que ses convictions de Franco-Manitobain risquent de lui coûter cher. "Je me sens dans une impasse, explique-t-il. J'ai fait appel du jugement, et je vais peut-être perdre ma cause en continuant de réclamer mon procès en français". Pour lui, aucun doute n'est permis. Lorsqu'on témoigne en français devant un procureur de la Couronne anglophone unilingue, on part avec un handicap.

"Parler en français constitue un

"bilinguisantes" du gouvernement

priorité bien discutable

désavantage. On est toujours intimidé, incapable de poursuivre son idée, que le traducteur doit faire son travail. S'il faut déposer par bouts de phrases, on perd sa passion. Quand on a une idée en tête, on veut pouvoir l'exprimer d'un seul jet".

Une pratique "normale"

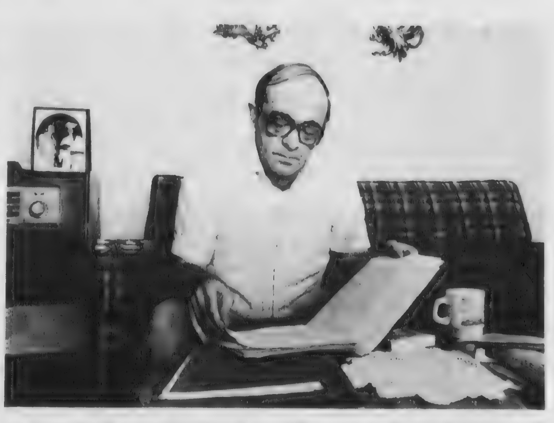
Nul doute que M. Mercier, en annonçant sa première série de mesures "bilinguisantes" n'a pas pensé à Lionel Joyal et aux problèmes humains - et financiers - auxquels on peut être confronté lorsque l'on décide de se prévaloir de ses droits. Sans doute que l'implantation immédiate de la traduction simultanée dans les Cours peut parfaitement attendre dans l'esprit des politiciens au pouvoir au Manitoba. Mais par contre, traduire des lois plus ou moins utiles, voilà qui est capital pour l'avenir des Franco-Manitobains dans leurs vies de tous les jours!

Le 20 décembre, Me Alain Hogue, l'avocat de Lionel Joyal, a interjeté appel de la décision rendue le 13 septembre par le juge Robert Trudel, qui avait déclaré le contrevenant coupable. Et selon la règle, la personne reconnue coupable doit payer une amende et les frais de Cour. En clair, M. Joyal a été condamné à payer aussi les frais de traduction. Une pratique qualifiée de "normale" par le juge Trudel.

S'il s'avère "normal" de payer les frais de traduction lorsque l'on perd un procès, on peut singulièrement se demander qui va s'offrir le luxe d'un procès en français. Car si l'on n'est pas sûr de gagner, autant témoigner en anglais pour s'éviter d'éventuels frais supplémentaires! Voilà en tout cas un système qui devrait dissuader nombre de Franco-Manitobains d'exiger le respect de droits retrouvés après 89 années d'injustice.

11 postes supplémentaires

En attendant, le procureur général de la Province a été fier d'annoncer pour $500,000 de mesures qui auront l'avantage de créer 11 postes de traducteurs... qu'il faudra aller recruter dans l'Est. Il paraît qu'il s'agit là de "*a major first step*". Les politiciens du Manitoba ont de ces mots... Pour s'en convaincre, il suffit de s'entretenir avec un Franco-Manitobain parmi bien d'autres, Lionel Joyal, de Sainte-Anne-des-Chênes.



M. Lionel Joyal, dans son salon, en train de revivre les étapes de son procès à travers les lettres de son avocat. "En français par conviction".

La S.F.M. réagit

Suite à l'annonce du gouvernement provincial de respecter une partie du jugement rendu au mois de décembre par la Cour suprême concernant le bilinguisme au Manitoba, la Société franco-manitobaine "souhaite que le gouvernement manitobain adopte toujours dans son action à venir une attitude qui favorisera le plus grand nombre de citoyens ou de groupes de citoyens, indépendamment de leur origine ethnique, qui voudront se prévaloir des bienfaits qui découlent de la loi".

Le communiqué émis par la S.F.M. se poursuit en notant: "Dans cet esprit, la S.F.M. a fait parvenir le 16 janvier une lettre à M. Sterling Lyon, lui offrant son apport dans l'application raisonnable et pratique du jugement de la Cour suprême, en fonction des étapes à suivre, des démarches à entreprendre et des priorités à dresser, en vue d'assurer des bienfaits tangibles rattachés à la vie quotidienne du plus grand nombre de Manitobains".

Les petites nouvelles

Robert Freynet au C.C.F.M.

Le Centre culturel franco-manitobain expose, depuis le 29 janvier et jusqu'au 14 février, des toiles, dessins et illustrations de l'artiste franco-manitobain, Robert Freynet. Tous les lecteurs de **LA LIBERTÉ** connaissent bien Robert Freynet qui assure, en collaboration avec Daniel Tougas, le dessin de la bande dessinée "Alphonse".

Lettres à LA LIBERTÉ

Madame Jeanne Perreault honorée par les citoyens de Fort Garry

Le premier janvier (Jour de l'An) 1980, Madame Jeanne Perreault (née Lemaire) fut l'heureuse récipiendaire du trophée George S. Young Memorial et d'une plaque souvenir l'honorant pour services extraordinaires rendus à la communauté de Fort Garry et de Saint-Norbert depuis bon nombre d'années. Ce trophée d'honneur lui fut décerné en la salle de la Légion de Fort Garry où un grand nombre d'amis et de parents s'étaient réunis pour la féliciter et lui réitérer leurs remerciements respectifs pour les multiples services rendus.

Parmi ses activités professionnelles et bénévoles à la fois, il faut tout d'abord citer que Mme Perreault est professeur de français à l'école St John's Ravenscourt depuis 1949, poursuivant ainsi une longue carrière d'enseignement depuis plus de quarante ans dans diverses régions de la province. Elle fut membre du bureau de direction de la bibliothèque publique de Fort Garry pendant neuf ans. Elle fut également à deux reprises la présidente de la Ligue des femmes catholiques de Fort Garry. Elle fut également membre actif du parti Libéral pendant plusieurs années faisant même partie de l'organisation de certaines campagnes électorales. En l'année 1969 elle fut choisie par le gouvernement fédéral comme représentante du "Western Canadian Exchange Teachers' Association" pour enseigner à Montréal pour un an.

Ces dernières années, elle fut élue commissaire de la division scolaire de la rivière Seine devenant en grande partie responsable de l'ouverture de l'école française Noël-Ritchot à Saint-Norbert. Elle est présentement membre de la Ligue des femmes catholiques de Saint-Norbert et de la Ligue pour la vie, se portant conseillère pour jeunes filles qui font appel à l'organisation "Pregnancy Distress". Elle est aussi présidente et co-fondatrice de la corporation Héritage Saint-Norbert dont le but premier est la conservation des sites historiques et des origines métis françaises de ce même village.

Il convient donc, en cette occasion, d'offrir par la voix de ce journal **LA LIBERTÉ** nos plus sincères félicitations pour le magnifique travail qu'elle a accompli en rendant ces multiples services à nos concitoyens de Fort Garry et de Saint-Norbert.

Marcelle Lemaire
Saint-Boniface, Manitoba
le 10 janvier 1980

"Très reconnaissantes"

Monsieur le rédacteur,

J'aimerais que vous publiez ces quelques mots sur la fin de semaine de formation pour les cheftaines GUIDES et JEANNETTES, tenue à Gimli, le 18, 19 et 20 janvier.

Nous avons vécu une fin de semaine d'expériences et d'aventures avec "LE TRAIN". Ce train a permis le lancement du programme au moyen de jeux de rencontre, de règlements, et de l'étude des locaux.

Samedi a été une journée dynamique avec des bouquets de découvertes; on a appris à développer le sens d'appartenance à un guidisme national, comment développer une vraie vie d'équipe et comment favoriser le rayonnement des équipes face aux jeunes.

Tout le monde a créé l'atmosphère par différents moyens d'expression: chants, jeux, bricolage et échange sur les points obscurs de la méthode.

Les animatrices de session étaient vraiment dynamiques autant pour nous accueillir que pour nous éduquer plus profondément dans le mouvement guide.

On espère toutes que l'année prochaine, nous allons nous revoir encore pour partager d'autres tâches nouvelles. Merci.

À l'année prochaine,
Très reconnaissantes,

Les animatrices de la branche
Guide de Saint-Lazare
Saint-Lazare, Manitoba
le 25 janvier 1980

Les petites nouvelles

Les scouts-guides invitent

Le comité de parents des scouts et des guides de Saint-Boniface invite toutes les personnes intéressées à un déjeuner aux crêpes et aux saucisses le dimanche 3 février entre 9h00 et 14h00 au sous-sol de la Cathédrale.

Marcel Martel au C.C.F.M.

L'artiste québécois bien connu Marcel Martel et son orchestre "Star du Country et Western québécois", seront au Centre culturel franco-manitobain les 21, 22 et 23 février salle Pauline-Boutal à 20h30. Les billets sont en vente au C.C.F.M.

Nouvelles de Saint-Lazare

De nouveaux talents

À Saint-Lazare, on trouve une variété de talents et récemment, on se rendait compte qu'il s'y trouve, en plus, une mine de talents littéraires. Depuis environ deux ans, les élèves de l'école Saint-Lazare participent à divers concours littéraires au niveau provincial.

par Pierre BEAUDOIN

En février 1978, le Festival du Voyageur lançait un concours de composition. À ce concours, les élèves de la 7e à la 9e année remportaient 5 des 6 premiers prix.

En novembre 1978, les élèves participaient, lors de la semaine de la bibliothèque, au concours de poésie de circonstance. Deux élèves de 7e année remportaient le 1er et le 3e prix de ce concours provincial aux niveaux 7, 8, 9.

Encore une fois, novembre dernier était le mois du livre. Les bibliothécaires du Manitoba lançaient à nouveau un concours de poésie pour la semaine de la bibliothèque. En plus, elles lançaient un concours de dessin.

À ce dernier concours, deux élèves de la 4e année de l'école Saint-Lazare se gagnaient un premier et un cinquième prix. Il s'agit de René DenBrok et de Nestor Hayden.

Dans le domaine de la poésie, les élèves de l'école Saint-Lazare se méritaient sept des dix premiers prix. Pour avoir une idée de ce que les élèves ont accompli, voici deux des poèmes gagnants:

Les autres gagnants ont été: Catégorie 7-9 - 3e prix: Michèle Deschambault; Doris Pépin. Catégorie J-3 - 1er prix: Lynne Simard; 3e prix: David Simard et Odette Huberdeau.

Les élèves gagnants du concours provincial de poésie représentent bien la pensée de la majorité des élèves de l'école Saint-Lazare. Tout au cours des jours et des semaines scolaires, on voit un va-et-vient continuel d'élèves entre les salles de classes et la bibliothèque. Tous viennent puiser et s'enrichir auprès des quelques dix mille livres que l'on trouve dans la bibliothèque de l'école Saint-Lazare.

Il est aussi à noter que les deux bibliothécaires de cette institution se feront un plaisir de servir le public en général. On n'a qu'à leur rendre visite durant les heures régulières de bureau tout au long de la semaine.

Avis de naissances

Ernest et Marie-Irma (May) (née Pépin) Hayden de Saint-Lazare sont heureux de vous faire part de la naissance de leur huitième enfant (troisième fils). **Christopher Ernest Joseph** est né à l'hôpital de Russell le mardi 8 janvier 1980. À sa naissance, il pesait 6 livres 6 onces et mesurait 18 1/2 pouces.

Pierre et Evelyne (née Raffard) Beaudoin de Saint-Lazare sont heureux de vous faire part de la naissance de leur troisième fils. **Geoffrey Pierre** est né à l'hôpital de Russell le samedi 15 décembre 1979. À sa naissance, il pesait 7 livres 2 onces et mesurait 18 pouces.

La bibliothèque

La bibliothèque est comme une banque
Où il semble que rien n'y manque.
Les "Tintins" sont placés sous fiction,
La "Bible" certainement dans religion.

La "Zoologie" se trouve sous science pure,
Quant à Molière, c'est sous littérature.
Sans avoir peur on y entre bravement
Et on en sort un peu plus savant.

Michel Chartier, 8e
Catégorie 7 - 9
1er prix

La bibliothèque

La bibliothèque est merveilleuse
C'est rempli de choses mystérieuses.
Il y a des livres de science fiction
Et même des livres sur la natation.
C'est une salle où on trouve des références
Et un coin où on prépare des expériences.

Marcella Huberdeau, 7e
Catégorie 7 - 9
2e prix



Salade à trois genres de haricots

1 boîte (398 ml) de haricots verts, égouttés
1 boîte (398 ml) de haricots jaunes, égouttés
250 ml de gros haricots rouges foncés, en conserve, égouttés
50 ml d'huile végétale
25 ml de vinaigre
1 grosse gousse d'ail ou deux petites
5 ml de sucre granulé
10 ml de vinaigrette commerciale
sel et poivre au goût
50 ml de fromage parmesan râpé
30 ml de beurre ou de margarine
250 ml de Bran Buds de Kellogg

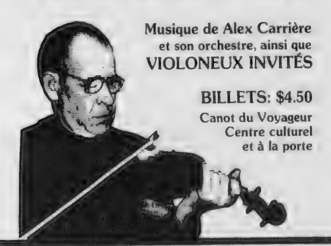
1. Mélanger les trois premiers ingrédients.
2. Faire la vinaigrette en mélangeant l'huile, le vinaigre, l'ail, le sucre, la vinaigrette commerciale, le sel et le poivre.
3. Retourner les haricots après y avoir versé la vinaigrette et réfrigérer.
4. Faire fondre le beurre ou la margarine dans une petite poêle à frire, à feu moyen. Ajouter les Bran Buds et laisser cuire en remuant pendant 2 ou 3 minutes ou jusqu'à ce que ce soit légèrement brun. Retirer du feu et retourner après avoir ajouté le fomage parmesan. Laisser refroidir.
5. Au moment de servir, saupoudrer généreusement les haricots de garniture aux Bran Buds.

N.B.: En refroidissant, les Bran Buds deviendront croustillants.

Donne: 6 portions

Suggestions:
- vous pouvez utiliser de la mayonnaise au lieu de la vinaigrette commerciale
- la garniture peut également servir à garnir d'autres salades, des soupes ou des légumes
- saupoudrez de garniture non cuite les plats en casserole avant de mettre au four











Les petites nouvelles

L'air du temps à C.B.W.F.T.

Nicole Brémault et Pat Joyal, deux artistes manitobaines bien connues, seront les animatrices d'une série de huit émissions intitulée "L'air du temps", dont la diffusion débutera sur les écrans de C.B.W.F.T. le 4 février à 19h00. La première émission présente, à travers des chansons et les saisons manitobaines, les animatrices de la série. L'émission du 11 février sera consacrée à Mark Kolt en concert.

"Toute une vie" au ciné-club

Le 7 février, le ciné-club du Collège de Saint-Boniface présentera, à 12h30 et à 20h, salle Martial-Caron, un film de Claude Lelouch, "Toute une vie", avec dans cette "anatomie d'un coup de foudre", Marthe Keller, André Dussolier et Gilbert Bécaud.



Nicole Brémault et Pat Joyal.

Le mot des comités de parents



Chronique hebdomadaire, commanditée par la ***Fédération provinciale des comité de parents du Manitoba.*** Les comités de parents francophones rédigeront le contenu de cette chronique à tour de rôle, en relatant des bilans d'activités, et en exprimant des points de vue ou des opinions sur l'éducation française. Cette semaine, place ***au comité consultatif de l'école Noël-Ritchot de Saint-Norbert.***

Chez les élèves

À Noël-Ritchot, le conseil étudiant est composé d'élèves qui travaillent ensemble, et qui ont vraiment l'esprit de bonne volonté. Sans cela, rien ne fonctionnerait.

Robert Lajeunesse, Carole Dumesnil et Carl Turenne, nos présidents de classe, apportent toujours si bien les idées des élèves.

Nos comités: sportif (président, Charles Fortier), social (Louise Loewen) et culturel (présidente, Yvette Toupin) planifient des activités diverses.

L'intérêt démontré par nos professeurs et les élèves du présecondaire est toujours encourageant.

Notre vice-présidente, Nicole Joyal, notre trésorière, Julie Bacon et notre secrétaire, Patricia Vouriot, sont toujours prêtes à donner leurs idées à nos réunions.

Ça marche bien chez-nous à l'école Noël-Ritchot.

Président,
Raymond Campeau

"Coup de pouce"

Nous aussi, à Saint-Norbert, donnons notre "Coup de pouce" à **LA LIBERTÉ**. Depuis deux ans, des élèves du niveau présecondaire visitent les personnes qui reçoivent **LA LIBERTÉ** et sollicitent leur appui. Nous gardons une partie de l'argent recueilli. Jusqu'à maintenant, les résultats ont été très bons. C'est donc un avantage pour le comité, pour **LA LIBERTÉ**, et aussi pour les jeunes. En effet, des employés du B.E.F. viennent durant une période de français, leur expliquer comment se présenter aux gens.

Avis aux gens de Saint-Norbert. Ces jeunes se présenteront chez voux sous peu. Encouragez-les en aidant votre journal!

Mot du comité

Notre comité existe officiellement depuis décembre 1977. Mais nos activités ont commencé bien avant... au printemps de 1975, alors qu'un groupe de parents se rencontrait pour défendre l'idée d'une école française à Saint-Norbert qui avait été proposée par la commission scolaire. Après les péripéties que l'on sait, l'école fut ouverte en septembre 1977.

Comme l'école est de construction récente, nous avons beaucoup de besoins matériels, car les fonds disponibles ne permettent pas de tout faire en même temps. Une de nos tâches principales a donc consisté à aider à l'aménagement de notre cour de récréation. Les parents, ainsi que les professeurs et plusieurs étudiants ont donné de leur temps et de leur argent pour que ce soit possible.

Nous croyons que nous vivons, à Saint-Norbert, la dimension d'école communautaire. Peut-être cela vient-il du fait que l'école n'est pas très grande (environ 200 élèves). Ou encore parce qu'elle est véritablement issue de la communauté, car après tout, si elle existe, c'est en grande partie grâce aux parents. Nous avons aussi eu la chance d'avoir un personnel intéressé, engagé, qui ne compte ni son temps ni ses efforts. Notre comité a toujours eu une pleine et entière collaboration du corps enseignant.

L'exécutif du comité consultatif de l'école Noël-Ritchot est composé de six membres élus par une assemblée générale de parents. Ceux-ci sont Philippe Beaulieu, président, Luc Marchildon, vice-président, Agnès Dubois, secrétaire, Roger Vermette, trésorier, Anne-Marie Sherwood et Gabriel Audette, conseillers. La directrice de l'école, Mme Doris Lemoine, siège aussi sur notre exécutif, ainsi que Sr Simone LeGal, qui représente les professeurs du niveau présecondaire et Robert Leclair, représentant des professeurs du niveau élémentaire. Nous avons aussi un représentant de notre conseil étudiant, Raymond Campeau, président.

Nos activités se déroulent souvent conjointement avec celles de l'école. Notre assemblée générale annuelle, qui a lieu en septembre ou octobre, et où ont lieu les élections, est en partie animée par l'école pour informer les parents des objectifs de l'année, on demande la collaboration des parents, on présente le personnel, et on visite les classes.

Notre assemblée générale de fin d'année, qui doit, selon notre constitution, avoir lieu en mai ou juin, a été jusqu'ici suivie d'un "vin et fromage" donné en remerciement aux professeurs. Cette soirée d'appréciation est devenue presque une tradition, car elle a lieu depuis 1976, avant même l'ouverture de l'école. Nous invitons, à cette occasion, les parents des enfants qui sont déjà inscrits à la maternelle pour l'année suivante.

Un autre temps de l'année où on note une forte participation des parents, c'est pendant le Festival du Voyageur. Les années passées, on a fait appel à toutes sortes de talents pour des expositions d'artisanat, des ateliers, et pour la réalisation d'un char allégorique. L'an dernier, des parents ont participé à la parade du Festival, et notre comité a organisé un déjeuner aux crêpes, ce qui se répétera cette année.

Saviez-vous que...

- Il y a deux ans, les parents et les élèves plus âgés sont venus poser des carrés de gazon autour de l'école. L'an dernier, avec de l'argent venant du comité de parents, du conseil étudiant et de la commission scolaire, on a réussi à installer un carré d'asphalte, et quelques équipements de jeu. Ce n'est peut-être pas encore spectaculaire, mais quand on est parti d'une mer de boue, on apprécie la moindre petite chose.
- **Une de nos sources principales de financement, c'est une boite de journaux, qui est placée sur le terrain de stationnement du magasin Co-op de Saint-Norbert.**
- Saviez-vous que l'école Noël-Ritchot est probablement la seule école qui ne sait pas où se situent les limites de sa cour de récréation.
- **Il semble à peu près impossible d'avoir des leçons de natation en français à Winnipeg.**
- On cherche un professeur de gymnastique parlant français, qui pourrait donner des leçons à des enfants de 6 à 12 ans, le samedi matin. Si vous connaissez quelqu'un qui est qualifié et intéressé, appelez Philippe Beaulieu au 269-0419.
- **Nous avons deux chorales à l'école Noël-Ritchot: celle des filles, les Boucles d'or, et celle des garçons, les Diablotins. Les deux chorales, qui sont dirigées par Mme Paulette Lafond, visiteront quelques écoles prochainement.**

Activités à venir

- ***L'école doit participer au Festival Théâtre-Jeunesse du Cercle Molière***
- ***On veut organiser un cours de gardienne d'enfants pour les élèves de 6e année.***
- ***On encouragera les élèves à participer à l'Expo-Science divisionnaire au mois d'avril.***

Festival du Voyageur

- ***Festival du Voyageur - le comité consultatif de l'école Noël-Ritchot organise un déjeuner aux crêpes, les jeudi et vendredi 21 et 22 février, et le samedi 23 février. Le samedi, il y aura un programme récréatif donné par nos élèves et nos artistes locaux. Le prix est de $1.25 pour les adultes et 50¢ pour les enfants. Bienvenue à tous!***

Festival du Voyageur - nous cherchons un thème pour notre char allégorique. Que les élèves de l'école qui ont une bonne idée en fassent part aux membres du conseil étudiant!

"La femme

Quelque cent cinquante personnes ont assisté, samedi dernier, à la conférence sur "La femme d'aujourd'hui" qu'avait organisée la Société franco-manitobaine, en collaboration avec une dizaine d'organismes francophones. Très peu d'hommes sont venus participer à ce colloque qui a constitué en des séries d'ateliers sur des situations vécues par la femme moderne.

En plénière, en fin de journée, une conférencière de renom, Mme Simonne Monnet-Chartrand, une co-fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, est venue dire à son auditoire qu'il faudrait, dans l'avenir, que les femmes francophones du Manitoba puissent se réunir dans un colloque régional "pour permettre un regroupement des femmes par métier, par occupation et par groupe d'âge".

Cela devrait permettre, selon elle, d'aller plus loin et de traiter de sujets comme la sexualité, le lesbianisme, les relations sexuelles hors mariage et l'homosexualité. "Il va falloir commencer à être un petit peu moins hypocrite face à ces sujets" a-t-elle scandé à son auditoire.



Une foule beaucoup plus impressionnante que l'an dernier à un colloque similaire s'est rendue samedi dernier au Collège de Saint-Boniface pour participer à la rencontre sur "La femme d'aujourd'hui".

Le drapeau franco-manitobain (suite et fin)

Bien que l'on ne saura pas avant le 17 février à 17h lequel des trois projets de drapeaux soumis à la population deviendra officiellement la bannière de ralliement des Franco-Manitobains, le Conseil jeunesse provincial a laissé savoir que la population avait fixé un choix. "Le C.J.P. a obtenu une participation massive de la part de la population, c'est-à-dire plus de 3,000 votes. De plus, nous avons eu un consensus très clair sur le drapeau gagnant, qui a recueilli presque 60 pour cent des votes".

PRIÈRE À LA BONNE SAINTE ANNE
(Pour obtenir une faveur spéciale)

O glorieuse sainte Anne, si bonne pour tous ceux qui vous invoquent et si remplie de compassion pour tous ceux qui souffrent, accablé sous le poids de mes peines et de mes inquiétudes, je me jette à vos pieds et vous supplie de m'obtenir de votre petit-fils, Jésus, par l'intercession de la très sainte Vierge Marie, votre fille et ma Mère, la faveur que je désire.

Ne cessez point d'intercéder pour moi, je vous en conjure, que ma demande me soit accordée par la divine miséricorde. Obtenez-moi, par-dessus tout, glorieuse sainte, de voir un jour mon Dieu face à face, pour le louer, le bénir, l'aimer avec vous, avec Marie et avec tous les élus, pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

(Avec approbation de l'Ordinaire)



d'aujourd'hui"



Mme Simonne Monnet-Chartrand.



À l'atelier "la femme et l'affirmation de soi", les participantes se sont livrées volontiers à la discussion en groupe proposée par les animatrices-responsables.



Présentes à l'atelier sur "la femme et l'église", lors de la rencontre "La femme d'aujourd'hui", on reconnaît à la table des paneliste (de gauche à droite): Mme Augustine Abraham, Soeur Bernadette Poirier, Mimi Bohémier, Annette Tencha et Denise Fournier.

horaire de cbwft



SAMEDI

2 février

8:00 L'ÉCOLE DE SKI DE RANDONNÉE SUN LIFE
De Banff. Narrateur: Gaëtan Montreuil.
8:30 PASSE-PARTOUT
Emission du ministère de l'Éducation du Québec.
9:00 LE CAPITAINE CAVERNE
Dessins animés.
9:30 LE CLUB DES CINQ
"Les Cinq et les Saltimbanques" (1re de 2).
10:00 LES HÉROS DU SAMEDI
"Ballon-balai (filles)"
11:00 ALBATOR
11:30 TÉLÉJEANS
Magazine jeunesse.
12:00 COUSTEAU
13:00 BAGATELLE
Dessins animés.
14:00 CINÉ-JEUNESSE
Fifi Brindacir autour du monde.
15:30 UN REGARD S'ARRÊTE
"Lumières colorées". Attirés par la splendeur d'une rosace gothique, nos jeunes, après des essais avec des papiers colorés, se lancent dans la décoration de l'atelier d'un verrier, puis d'une chapelle romane avec de vrais vitraux.
16:00 LA COURSE AUTOUR DU MONDE
17:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
Reprise d'une des émissions diffusées les semaines précédentes.
18:00 NOIR SUR BLANC
Magazine d'information.
19:00 LA SOIRÉE DU HOCKEY
Au Maple Leaf Gardens à Toronto, les Black Hawks de Chicago rencontrent les Maple Leafs.
21:30 LES FAUCHEURS DE MARGUERITES
Louis Blériot tente le record ville à ville puis, malgré la maladie et les blessures, la traversée de la Manche (dernière).
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Jean Ducharme.
22:50 NOUVELLES DU SPORT
23:05 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
23:15 CINÉMA
Mahler. Biographie écrite et réalisée par Ken Russell. Avec Robert Powell, Georgina Hale, Richard Morant, Lee Montagne, Rosalie Crutchley, David Collings et Antonia Ellis. Dans le train qui le ramène à Vienne en 1911, après une tournée américaine, le compositeur Gustav Mahler, malade, évoque en pensée quelques étapes de sa vie. Son enfance, ses premiers contacts avec la musique, son amour de la nature, son mariage, la mort de son frère, autant de souvenirs qui s'entremêlent dans son cerveau enfiévré (Brit. 74).
01:15 CINÉ-NUIT
Ramenez-le mort ou vif (If He Hollers, Let Him Go). Policier écrit et réalisé par Charles Martin, avec Raymond St-Jacques, Kevin McCarthy, Dana Wynter et John Russel. Pour prix de sa complicité, un homme exige d'un évadé de prison qu'il assassine sa femme. Ce dernier rate son coup, mais il convainc l'épouse du danger qui la menace (USA 68)

DIMANCHE

3 février

8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 BOUT'CHOU ET CASSE-COU
Dessins animés.
9:30 MON AMI GUIGNOL
Début.
Série d'aventures dans laquelle nous retrouvons Guignol et ses amis les Beausoleil et leur fille Clémentine, le docteur Barbichon et Madame, et Oscar, neveu des Beausoleil.
9:45 LES PÉLERINS
"Geneviève (Clovis-Clothilde)"
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
De Trois-Rivières.
11:00 CHABOT-SOLO
Chabot est un des plus vieux pionniers de l'aviation britannique qui a fait la guerre 1914-18. Dans ces machines volantes, il a connu les plus grands héros de l'aviation internationale.
12:00 LA SEMAINE VERTE
Dossier: "Les Fruits tendres du Niagara".
13:00 L'UNIVERS DES SPORTS
Gala de patinage artistique. Les champions du Québec en style libre, à l'aréna Maurice Richard.
14:30 D'HIER À DEMAIN
"La Mecque, ville interdite".
15:30 AUX FRONTIÈRES DU CONNU
"Les Manipulations génétiques" (2e de 3): "L'Ingénierie".
16:00 PORTRAIT D'UN MUSICIEN
Henri Sauguet. Compositeur français, contemporain. Homme d'une grande sensibilité et un fin causeur.
17:00 SECOND REGARD
Magazine de l'actualité religieuse. "Les Communautés de base".
18:00 HEBDO-DIMANCHE
Magazine d'information.
19:00 CHEZ DENISE
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça, Joe Dassin. Production française. Joe Dassin nous interprète ses plus grands succès. Réal.: Jean-Jacques Sheitoyan.



Jo Dassin

20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Les grandes villes du monde, berceau et miroir des civilisations - Montréal. Documentaire réalisé par Claude Godbout. Interprètes: Père Campeau, J.C. Robert et J.C. Marsan. Six mois de gel par an et pourtant, Montréal n'hiverne pas. Ses habitants composent d'ailleurs merveilleusement avec ces éléments naturels.
21:35 LES BEAUX DIMANCHES
Ida Haendel. Cette grande violoniste nous interprète le "Concerto en ré majeur", opus 77, pour violon et orchestre, de Johannes Brahms. L'orchestre de Radio-Canada sera dirigé par Franz-Paul Decker. Réal.: Jacqueline Léveillée.
22:35 LE TÉLÉJOURNAL
22:55 SPORT-DIMANCHE
23:00 CINÉ-MAGAZINE
Anim.: Jacques Fauteux. Critique: Richard Gay. Rech.: Liz Morency. Montage: Louise Michaud. Réal.: Armand Fortin.
23:30 BEAUX-ARTS
Picasso, peintre du siècle (1900-39). Documentaire réalisé par Lauro Venturi, avec Jean Leymarie. Cheminement artistique de Picasso à travers ses peintures les plus représentatives de 1900 à 1939, puis de sa création sur les bords de la Méditerranée et de ses céramiques (Fr.).

LUNDI

4 février

9:00 EN MOUVEMENT
"Conditionnement physique général". La cigarette et la condition physique. Anim.: Pierre Tessier. Part.: Chantal.
9:15 LES ORALIENS
9:30 ANIMAGERIE
9:45 UNE FENÊTRE DANS MA TÊTE
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"La Période post-natale".
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
11:30 WICKIE
"La Princesse de Lutecia".
12:00 UN ANIMAL, DES ANIMAUX
12:30 LES COQUELUCHES
Anim.: Catherine Barrette et Robert Maltais.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Raymond Archambault.
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Reportage filmé en Suisse, avec le célèbre Jacques Lemaire et sa famille.
14:30 D'AMOUR ET D'EAU FRAICHE
De Sherbrooke. "Les Mines d'amiante".
15:30 L'ILE AU TRÉSOR
16:00 BOBINO
16:30 SIOCNARF
17:00 LA FEMME BIONIQUE
"Pour la vie d'Oscar" (dern. de 3).
18:00 CE SOIR
19:00 L'AIR DU TEMPS



Début d'une série de 8 émissions de variétés animée par Pat Joyal et Nicole Brémault. Cette première émission aura pour thème "Les saisons Manitobaines" en chansons interprétées par Pat et Nicole. Réal.: François Savoie.
19:30 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
Au menu: spaghetti Bolognaise et brocolis à la Milanaise.
20:00 TERRE HUMAINE
20:30 RACINES
(5e de 6). George est maintenant connu sous le sobriquet de "Chicken George", à cause de son habileté à dresser les coqs de combat. Son propriétaire ne veut s'en séparer à aucun prix: il rapporte trop. Quatorze années ont passé depuis le départ de "Chicken George".
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 LE TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL ET SPORTS
23:20 JALNA
(12e de 13). Les perspectives sont sombres à la suite des dépenses occasionnées par la participation à la course. Chacun considère Jalna comme un cheval blessé qu'il vaudrait mieux abattre. Piers propose, contre le gré de Pheasant, de vendre sa propre maison pour équilibrer le budget de Jalna.
0:20 CARCAJOU ET LE PÉRIL BLANC
"Étranger dans son propre pays" (1re de 2). Chronique des Indiens expulsés de leur territoire par l'I.T.T. et harcelés par la bureaucratie municipale de Sept-Iles. On assiste à une escarmouche entre un groupe de femmes et le gardien de la barrière qui bloque l'accès aux terres confisquées.

MARDI

5 février

9:00 EN MOUVEMENT
Exercices pour la taille.
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
"Centour déguisé".
9:30 ANIMAGERIE
"L'Aigle" (2e de 5).
9:45 VIRGINIE
"Le Picbois".
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
Les psychothérapies 1: définition de la psychothérapie et sur quoi elle est basée.
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
Anim.: Luc Durand et son fils Antoine. Bricolage: petite table d'appoint.
11:30 LES ENFANTS DU 47A
"Qui perd, gagne".
12:00 PAPA, CHER PAPA
12:30 LES COQUELUCHES
Inv.: Louise Lemyre et Alain Crevier.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Discussion sur le "Livre rouge", publié par le RAEF (Réseau d'actions et d'informations pour les femmes), publié en décembre.
14:25 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
14:30 CINÉMA
Ame qui vive. Drame réalisé par Jean Dasque, avec Arlette Thomas, Jacques Dasque et George Aminel. Victime d'un accident en bordure d'une route peu fréquentée, deux jeunes mariés attendent du secours. Blessée, la jeune femme veille sur son mari inconscient.
16:00 BOBINO
16:30 MORDICUS
17:00 LES PIERRAFEU
"La Voiture d'occasion".
17:30 TES FILLES ET MES GARÇONS
"L'Étoile filante".
18:00 CE SOIR



Pierre D'Auteuil



François Riopel

19:00 LA SOIRÉE DU HOCKEY
Match des Étoiles à l'Olympia de Détroit. Reporters: René Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.
21:30 GÉRARD LENORMAN EN CONCERT
22:30 TÉLÉJOURNAL
23:00 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL ET SPORTS
23:20 RENCONTRES
Inv.: Antoine Vergote. Auteur du livre intitulé "Dette et Désir", psychanalyste et professeur à l'université de Louvain. Int.: Marcel Brisebois. Réal.: Alain Grothé.
23:50 CINÉMA
La Charge de la Brigade légère (The Charge of the Light Brigade). Drame de guerre réalisé par Tony Richardson, avec Trevor Howard, David Hemmings, John Grielgeed et Vanessa Redgrave. Le capitaine Nolan est affecté à la Brigade légère commandée par Lord Cardigan, un aristocrate prétentieux. Lors de la bataille de Balaclava, Nolan donne trop hâtivement un ordre d'attaque à la Brigade légère. Mal dirigés, les soldats se font massacrer par les canons russes (Brit. 68).

MERCREDI

6 février

9:00 EN MOUVEMENT
"Conditionnement physique général".
9:15 L'ÉVANGILE EN PAPIER
"L'Humble et l'Orgueilleux"
9:30 ANIMAGERIE
"L'Aigle" (3e de 5).
9:45 TAM TAM
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"English muffins maison". Valeur nutritive des english muffins; préparation de base.
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
Anim.: Juliette Huot. Inv.: Paul Buissonneau. Cuisine: tourte comptoise et salade de pêches et de tomates.
11:30 MADAME ET SON FANTÔME
"Cloué au lit".
12:00 ERREURS JUDICIAIRES
"Un mystère insoluble dans l'alcool".
12:30 LES COQUELUCHES
Inv.: Marie-Suzanne Brossolt.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Table ronde au sujet des femmes d'âge mûr qui vivent des relations amoureuses avec des hommes plus jeunes qu'elles.
14:25 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
Inv.: un groupe de Montréal, résidence d'Anjou.
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 COSMOS 1999
"Taybor, le commerçant".
18:00 CE SOIR
19:00 EN ROUTE
Fera étape à Sainte-Anne pour y rencontrer M. Louis Perron, trappeur. Animation: Denis Chagnon. Réal.: Maurice Arpin.
19:30 À CONTREPOIDS
20:00 QUELLE FAMILLE
20:30 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
20:35 TÉLÉMAG
Animateur: Pierre Olivier
21:30 BEST-SELLERS
L'Aigle et le vautour. (6e de 9). Sam retrouve John Bryant en butte au racisme du terrible sergent Merrick. Malgré l'avis de ses amis, il prend la défense du jeune homme accusé d'avoir frappé un officier. En Europe, Adolph Hitler hausse le ton et entreprend l'escalade de l'intimidation. La guerre semble inévitable.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL ET SPORTS
23:20 REFLETS D'UN PAYS
De Winnipeg. Compte rendu des événements qui se sont tenus à Aubigny, un village qui a vécu deux catastrophes dans l'espace de douze mois. Entrevues et impressions de quelques métis; leur point de vue et leur histoire. Inv.: Antoine Lussier, professeur d'histoire; Joseph Bruce, président de l'Union nationale de Saint-Joseph; Auguste Vermette, fils d'un solsat qui a combattu avec Louis Riel, et France Lemay, fille d'Auguste Vermette. Une légende de la région; le Cheval Blanc. Dessins de Catherine Abel. Rech. et int.: Denis Chagnon. Anim.: Monique Hébert. Réal.: François Savoie.
0:20 CINÉMA
Ceux de Cordura (They cam to Cordura). Drame réalisé par Robert Rossen et James Havens, avec Gary Cooper, Rita Hayworth, Tab Hunter et Richard Conte. En 1916, un officier américain est chargé d'escorter à Cordura cinq hommes qui se sont signalés pour leur bravoure au cours d'une escarmouche (USA 59).

JEUDI

7 février

9:00 EN MOUVEMENT
Exercices pour la poitrine.
9:15 LES ORALIENS
"Au Marché".
9:30 ANIMAGERIE
"L'Aigle" (4e de 5).
9:45 LES OUFS
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"Les Cours d'éducation sexuelle".
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
Anim.: Benoit Marleau. Inv.: Eddy Toussaint, Eddy Toussaint nous parle de l'implication et du régime de vie que réclament la danse.
11:30 MONSIEUR ROSÉE
12:00 LA VIE SECRÈTE DES ANIMAUX
"Tortues de mer".
12:30 LES COQUELUCHES
Inv.: Diane Tell, Charlaine et Michel McLean.
13:30 ÉMISSION SCOLAIRE
"Le jardin des Finzi Contini" drame.
15:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
"Les dossiers d'adoption". Doit-on maintenir leur confidentialité? Il sera question des recommandations de l'État et de leurs impacts psychologiques.
16:00 BOBINO
16:30 POP CITROUILLE
17:00 LES PIERRAFEU
"Coupable ou non-coupable".
17:30 NANNY
"La différence d'âge".
18:00 CE SOIR
19:00 PROPULSION CTF
Animateur: Normand Harvey.
19:30 DU TAC AU TAC
"Il était une fois".
20:00 LE TRAVAIL À LA CHAINE
20:30 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
20:35 LES GRANDS FILMS
La Kermesse des Aigles (The Great Waldo Pepper). Comédie réalisée par George Roy Hill, avec Robert Redford, Susan Sarando et Bo Brundin. Dans les années 20, un ancien pilote de guerre amuse les badauds du Nébraska avec ses prouesses aériennes. S'étant engagé dans un cirque volant, il y réalise avec deux partenaires, des exercices de voltige (USA 75).
22:30 TÉLÉJOURNAL
23:00 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL ET SPORTS
23:20 CINÉMA
Angoisse: l'infirmière (Nurse will Make it Better). Drame réalisé par O'Riardan, avec Diana Dors, Andréa Murcovici et Linda Liles. La fille d'un diplomate anglais devient impotente à la suite d'une chute de cheval. C'est une malade très agressive qui fait fuir sept infirmières en quinze jours. La huitième semble avoir trouvé la manière de la contrôler, à tel point que la soeur de la patiente la trouve trop efficace pour être naturelle (Brit.).

VENDREDI

8 février

9:00 EN MOUVEMENT
Risques auxquels l'individu s'expose délibérément.
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
"L'Aspirateur".
9:30 ANIMAGERIE
"L'Aigle" (dern. de 5).
9:45 LES CONTES DE LA RIVE
"Une longue promenade" (dern. de 2).
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"La Chiropratique".
11:00 PAYS ET PEUPLES
"L'Espagne". Pays évocateur de soleil et de musique, l'Espagne possède un lourd passé historique.
11:30 GASPARD ET LES FANTÔMES
"L'Apparition du capitaine".
12:00 UN PAYS, UN GOÛT, UNE MANIÈRE
"Le Mobilier".
12:30 LES COQUELUCHES
Inv.: Clairette, Monique Vermont et Jean Faber.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Enquête sur les tests de grossesse, offerts par les pharmacies. Rech., anim. et int.: Michèle Pérusse.
14:25 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
14:30 LES ATELIERS
De Québec. Anim.: Jacques Houde.
15:30 LES ANIMAUX CHEZ EUX
"En Nouvelle-Angleterre".
16:00 BOBINO
16:30 LES HÉRITIERS
"Hoshiko et le papetier".
17:00 LA LÉGENDE DES STRAUSS
"Adèle".
18:00 CE SOIR
19:00 HEBDO
Une page de l'actualité manitobaine analysée par Maurice Auger. Réal.: Claude Boux.
19:30 GÉNIES EN HERBE
Collège de Saint-Boniface contre Notre-Dame-de-Lourdes. Réal.: Marie Benoist-Martin.
20:00 FRÉDÉRIC
"La Baie James".
20:30 HORS SÉRIE
Gaston Phébus (Le Lion des Pyrénées). 2e époque. Gaston Phébus combat les Anglais auprès du roi Philippe VI malgré qu'il méprise ses méthodes de combat.
21:30 PÉRIODE GRATUITE AUX PARTIS POLITIQUES
21:35 CONSOMMATEURS PLUS
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL ET SPORTS
23:20 CINÉMA
L'Odyssée du Hindenburg (The Hindenburg). Drame réalisé par Robert Wise, avec George C. Scott et Anne Bancroft.
01:35 CINÉ-NUIT
Défi à Gibraltar.

À Hnausa

Une fin de semaine pour les Guides

Quelques 35 cheftaines guides du secteur français, issues de différentes régions de la province, y compris 2 cheftaines de la Colombie Britannique, se sont réunies les 18, 19 et 20 janvier, à Hnausa, afin de participer à une fin de semaine de formation et d'information organisée par les Guides catholiques du diocèse de Saint-Boniface.

par Hélène PROTEAU

Plusieurs ateliers avaient été organisés et les cheftaines jeannettes ou guides, ont pu apprendre de nouvelles choses et travailler soit en groupe ou individuellement, sous la direction d'une animatrice dynamique et accueillante.

Animation

Rolande Kendall, commissaire à l'animation, qui a planifié la fin de semaine et a vu à sa coordination a fait remarquer l'esprit de solidarité et d'entraide qui unissait tout le groupe: "J'ai trouvé le travail des animatrices admirable, et je suis très heureuse d'avoir vécu une telle expérience".

Ghislaine Clavet, commissaire national adjoint, venue exprès de Montréal pour nous donner un coup de main, a avoué avoir travaillé fort en fin de semaine. "Je suis très heureuse d'avoir pu constater par moi-même, l'excellente formation guide qui se donne ici au Manitoba. Je vous encourage à continuer. Vous faites très, très bien!"

Marie-France Glasson, Sr Lucille Courcelles, Rita Marion et Rachel Lachance, toutes des animatrices chevronnées, dirigeaient les ateliers des Jeannettes tel que réunion de ronde, planification et psychologie, promesse, bouquet de découverte, clairière et signes. Hélène Proteau aidait aussi dans ce domaine.

Les cheftaines Guides, elles, se sentaient continuellement épaulées par des animatrices comme Ghislaine Clavet, Hélène Proteau, Marie Moquin et Carole Beaudry qui dirigeaient les ateliers de: carte de l'exploration, prouesse, aventure, points obscurs et planification d'année.

Deux personnes complètement en dehors du mouvement guide cette année sont venues nous prêter main forte. Elles sont Jeanine Glasson pour l'atelier de bricolage et Lise Mulaire pour les jeux.

Récompenses

Comme couronnement à la fin de semaine de formation guide, Elaine Morrissette, commissaire diocésain, a reconnu le travail immense réalisé par quelques unes des cheftaines présentes.

La "Croix Rouge", a donc été remise aux cheftaines dont voici les noms: Lucille Courcelles, Lina Laurencelle, Rita Marion, Jeannine Perreault et Carole Beaudry.

La "Croix Blanche" dont les critères sont encore plus élevés a été remise à: Rachel Lachance et Hélène Proteau.

Les licences de camp, petit sapin vert (Jeannette) ou brun (Guide) qui s'épingle sur la manche du poignet gauche, ont été remises à Rachel Lachance et à Marie Moquin, qui ont fait preuve, à maintes reprises, de compétence dans ce domaine.

Recrutement? Relève?

Malheureusement, tout n'est pas rose pour les Guides... Elaine Morrissette, commissaire diocésain, a passé quelques temps à discuter avec les animatrices, des problèmes que soulève le recrutement d'adultes. Le guidisme se sert d'une méthode d'éducation active, avec la participation active et volontaire de la jeune fille à sa propre évolution. Est-ce que cet aspect fait peur aux adultes?

Il y a toujours bien des personnes qui répondent aux demandes de cheftaines pour les Jeannettes (9 à 11 ans). Mais qu'arrive-t-il aux personnes aptes à se dévouer pour nos jeunes filles de 12 à 14 ans? Les besoins des jeunes de cet âge sont immenses et elles n'attendent qu'un oui d'adultes responsables pour s'embarquer dans cette aventure merveilleuse qu'est le guidisme. Pourtant, la session en fin de semaine ne regroupait qu'un nombre faible de 10 personnes intéressées aux jeunes filles de 12 à 14 ans, et ce pour tout le Manitoba. Que se passe-t-il? Le mouvement guide existe-t-il seulement pour les Jeannettes de 9 à 11 ans ou pour les Guides de 12 à 14 ans aussi? Et que dire des Kamsoks, les 15 à 17 ans? Dans tout le Manitoba, il n'y a qu'une seule cordée Kamsok, au Précieux-Sang, regroupant des jeunes du Parc Windsor et de la Cathédrale. Qu'est-ce que cela peut bien dire?



Ghislaine Clavet (commissaire national adjoint) à droite, reçoit un souvenir du Manitoba des mains de Rolande Kendall (commissaire à l'animation).

Les petites nouvelles

Les électeurs qui ont déménagé

Vous pouvez avoir reçu votre avis de recensement, mais ne pas avoir le droit de voter.

Toute personne ayant qualité d'électeur qui a déménagé depuis mai dernier doit s'assurer que son nom est bien inscrit sur la liste électorale pour l'élection générale du 18 février dernier. Si l'adresse à laquelle il est inscrit n'est pas la bonne, l'électeur perdra son droit de vote, même s'il a déménagé dans la même circonscription ou même dans la même section de vote.

Les électeurs, même s'ils ont reçu l'avis de recensement qui leur a été adressé à leur résidence précédente, doivent être inscrits sur la liste électorale sous leur adresse actuelle afin de pouvoir voter. Les renseignements inscrits sur leur avis ne sont plus valables s'ils ont déménagé car la loi électorale du Canada exige que l'électeur soit inscrit selon sa résidence ordinaire donc sous sa nouvelle adresse pour avoir le droit de voter.

La liste préliminaire des électeurs, au cours de la présente élection, est basée sur la liste officielle des dernières élections, et 15 millions d'avis de recensement ont été postés aux personnes inscrites sur cette liste. Certains de ces avis auront ensuite été acheminés par le bureau de poste, à la nouvelle adresse des personnes qui ont déménagé. Dans ce cas, ces personnes auront reçu un avis mais les renseignements qu'il contient ne seront plus valables.

Afin d'avoir leur nom inscrit sur la liste, les électeurs qui ont changé d'adresse depuis mai dernier doivent communiquer avec le bureau d'élections Canada de la circonscription où ils habitent présentement. On leur donnera alors les renseignements nécessaires pour que leur inscription soit révisée. La révision s'amorce de différentes façons; ainsi: deux agents réviseurs peuvent, sur rendez-vous, rencontrer les électeurs à leur domicile; ils peuvent aussi se présenter en personne au bureau d'Élections Canada de la circonscription où ils habitent présentement ou encore se présenter à une des séances de révision de la liste.

Stationnement payant au C.C.F.M.

Qu'on se le dise: à partir du 1er février, le stationnement sera payant, en soirée, au Centre culturel franco-manitobain, pour les personnes qui assisteront à des activités culturelles comme les pièces de théâtre, les spectacles, les réceptions ou les soirées sociales. Le prix, $1.00 pour la soirée ou $6.00 pour un laissez-passer valide jusqu'au 31 août.

C'est le conseil étudiant du Collège secondaire de Saint-Boniface qui sera responsable du fonctionnement du stationnement en soirée. "Nous établissons le stationnement payant afin d'offrir à la clientèle du C.C.F.M. un meilleur contrôle et une certaine sécurité sur le terrain de stationnement" a laissé savoir Mme Lorette Beaudry-Ferland, la directrice du C.C.F.M.









Reprise du film

J.A. Martin, photographe

L'excellent film de l'Office national du film, "J.A. Martin photographe", sera projeté les 4, 5 et 6 février à la bibliothèque municipale de Saint-Boniface, rue de la Cathédrale, à 19h30. L'entrée est gratuite. Les responsables de la bibliothèque, qui assurent la projection du film en collaboration avec l'O.N.F., veulent rappeler, par la même occasion, l'ouverture récente de la cinémathèque de la bibliothèque.

Les Va-Nu-Pieds

d'après un roman écrit par Madeleine Laroche

CHAPITRE XIX LES BATTAGES

Pour raisons économiques, les fermiers de Kernevez avaient chacun une part d'une grosse batteuse et d'un engin Titan qu'on apportait de ferme en ferme à mesure que le grain mûrissait. On recrutait la bande de batteurs comme on pouvait, mais souvent elle était formée de fils de propriétaires et des propriétaires eux-mêmes.

La bande se composait de six ou sept "racks" (voiture longue et large, sans rebords, qu'on utilisait pour transporter paille, foin et gerbes). Chaque "rack" avait une équipe de trois hommes, deux pour charger et l'autre pour bâtir la charge. Il y avait trois hommes avec des wagons pour recueillir et transporter le grain, un autre pour s'occuper du grand réservoir sur roues qui fournissait l'eau pour l'engin à vapeur. Il y avait une autre équipe qui apportait le bois dans la boîte à feu du Titan. Mais le grand responsable de l'opération était sans contestation, l'ingénieur. C'était lui qui voyait au bon fonctionnement des toiles, des engrenages, des poulies, des courroies, du feu et de la vapeur. Il graissait et huilait méticuleusement, et après sa tournée rituelle il montait sur sa machine, et ses oreilles et son esprit gaugeaient les sons qui signaleraient une avarie. Pour quelques semaines, l'ingénieur était l'homme qu'on admirait et qu'on respectait.

Mais tous ces braves n'auraient pas pu passer une seule journée sans le concours des humbles ménagères qui avaient le pouvoir de rendre leur travail agréable ou onéreux.

C'était un calvaire de manger les tartes pâteuses et les viandes douteuses chez une piètre cuisinière. C'était un régal de s'attabler chez un cordon bleu.

Comme beaucoup d'autres fermières, Marie avait souci de bien nourrir les batteurs; pas pour s'attirer des compliments, car elle ne savait que faire d'un compliment, mais parce qu'elle avait l'habitude de servir une bonne table à sa propre famille et voulait en faire autant pour les travailleurs.

Donc un soir, Corentin et Isabelle étaient dehors devant la porte de la cuisine. En dedans, les femmes s'agitaient entre la grande table recouverte d'une toile cirée neuve et le poêle. Sur les étagères était alignée une armée de tartes et de miches de pain. Dans le four, un superbe rôti de veau entouré de pommes de terre, attendait le couteau. Sur le poêle mijotaient une grosse marmite de potage et une autre de légumes.

Les enfants n'avaient pas faim car ils avaient boulotté toute la journée. D'ailleurs, ils voulaient être les premiers à voir la procession des travailleurs qui viendrait sûrement du chemin de l'est. Corentin posait l'oreille sur le sol à la manière d'un scout Indien. Enfin, il s'écria:

- Ça y est Puce, ils viennent. Allons sur le toit, on verra mieux.

De là-haut, à la brune, ils distinguaient les six "racks" suivis de trois wagons. Plus loin avançaient la charrette à bois et le réservoir d'eau, et tout en arrière l'énorme Titan, crachant le feu, broyant les cailloux sur son passage, créant ainsi mille étincelles qui se renouvelaient toujours. Une fois, l'ingénieur tira le sifflet, et l'engin émit un cri terrible et il y eut une réverbération qui fit frissonner l'homme et la nature. On vit les hommes de la charrette à bois courir vers l'inferno et jeter des morceaux de bois dans la gueule rouge.

- On dirait un dragon, dit Isabelle émerveillée. La puissante machine avançait - "Pof! Pof!" traînant un mastodonte qui soufflait encore des nuées de pailles et de poussière et qui cachait dans son ventre un mécanisme qui faisait tout vibrer. Maintenant les hommes pressèrent leurs chevaux, et rentrèrent dans la cour au grand galop. On rentrait du champ avec des cris, des brins de chansons et des 'yodel-oo-ii-oo'.

Si ces braves voulaient impressionner les gens de la maison, ils eurent un succès du tonnerre. Les enfants sur les toits battaient des mains. C'était le plus brave spectacle qu'ils avaient jamais vu - c'était une charge de brigade - c'était un défilé de chevaliers sans armure. Même les cuisinières se groupèrent à la porte, agitant leurs tabliers pour leur souhaiter la bienvenue.

La cour était remplie de bruits et de lumières. À la lumière d'une douzaine de lanternes, on allait abreuver les chevaux. Dans l'écurie, Guy et Philippe s'affairaient du grenier aux mangeoires, car les braves bêtes méritaient bien une bonne ration.

Les hommes faisaient un brin de toilette dans l'entrée, mais l'eau et le savon ne dissipaient pas l'odeur de poussière et de sueur qui collaient à leurs vêtements. Un peu géné, on entrait dans la cuisine où on se faisait servir tout de suite par trois jolies filles. Annik, Geneviève et Virginie, coquettes dans leurs robes de coton et leurs tabliers blancs, servaient les plats fumants, passaient des bols de tomates rondes et rouges, versaient le thé ou le café bouillant.

On riait fort, on se taquinait, on mangeait sérieusement.

- Un morceau de tarte? demandait Ginnie à Émile.

- Quelle sorte? disait-il d'un air grave.

- Aux pommes, aux pêches et aux raisins.

- Alors, j'en prends un morceau de chaque!

Les autres riaient.

- Laisse-nous en, sacré gourmand.

On nettoyait la première table. Vite, il fallait laver la vaisselle et recommencer pour les dix autres qui mouraient de faim.

Ah! Voici l'ingénieur accompagné de Michel. L'ingénieur avait une odeur d'huile, d'essence et de graisse. Il se lavait les mains, mais portait le noir de son visage avec fierté. C'était l'insigne qui le proclamait chef de la bande.

Les batteurs causèrent un peu, puis partaient, le fanal à la main pour se trouver une place dans le foin de la grange. Les gars Roux en firent de même. Ça faisait homme de se coucher sans se laver; c'était amusant d'entendre les batteurs se raconter des blagues avant de dormir.

Dans la maison, Marie et les filles se préparaient pour le lendemain.

NOCES D'OR — M. & Mme Cyrille Hébert

Le 10 novembre dernier, des paroissiens de Saint-Malo étaient en fête, c'était le 50e anniversaire de mariage de M. et Mme Cyrille Hébert.

À 16h, une messe solennelle fut célébrée par M. le curé, l'abbé Nadeau au cours de laquelle la famille Laroche exécuta de jolis cantiques religieux.

De nombreux parents et amis étaient venus se joindre à eux. Un souper eut lieu à 17h30 à la salle Iberville, et fut servi par Mme Aurise Charette et ses filles.

À la table d'honneur étaient présents: Cyrille et Adélina ainsi que leurs propres garçon et fille d'honneur, Lévis Hébert et Zéphirine L'Heureux (Arpin), M. le Curé Nadeau, Mme Gertrude Hébert; Mme Donalda Hébert, mère de Cyrille, âgée de 96 ans était aussi présente pleine de joie et de gaieté de pouvoir prendre part à la fête.

M. le curé Nadeau bénit la table et demanda à Dieu de garder encore longtemps parmi nous les jubilaires et leur propre famille.

Cyrille et Adélina ont sept garçons, maintenant tous mariés, et 24 petits-enfants; Julien et Alice, Auguste et Pauline, Achille et Noëlla, Marcien et Irène, Hilaire et Juliette, Étienne et Cécile, Louis et Marguerite. Tous étaient présents et chacun des petits-enfants présenta une rose rouge à pépère et mémère Hébert.

Cyrille et Adélina eurent le privilège d'avoir avec eux leurs frères et soeurs plus âgés qui se sont dérangés pour venir leur offrir leurs meilleurs souhaits: Mme Rose-Anna Sanderson de Saint-Boniface; M. et Mme Joseph Malo de Saint-Boniface; M. Alphonse Malo de Saint-Malo; Mme Eugène Malo (Wilhelmine) de Saint-Boniface; Mme Marie Hébert de Saint-Vital; Joseph et Rose-Alma Hébert - qui célébrèrent aussi leur 50e anniversaire le 9 janvier 1979 -; Joséphine et Jean-Noël Sanche de Pinewood, Ontario; Lévis et Gertrude Hébert de Saint-Malo; Ernest Hébert de Saint-Boniface; Thérèse Sanche de Pinewood, Ontario; André et Laurent de Saint-Malo; Cécile et Leslie Closson de Saint-Malo.



Après le souper tous se divertirent avec des chansons éxécutées par Ernest Hébert, Marguerite Malo ainsi que par Thérèse et Joséphine Sanche. Denis et Gilles Hébert chantèrent quelques chansons classiques. Merci les jeunes. Le tout se termina par des danses de toutes sortes, modernes et anciennes, et même des gigues du bon vieux temps.

À 21h, M. Gilles Hébert céda le microphone à Mme Marguerite Hébert, bru des jubilaires, qui lut une allocation préparée par Mme Thérèse Dandenault, nièce de Cyrille et Adélina. Elle fut l'interprète de tous pour témoigner aux jubilaires leur reconnaissance pour leur dévouement et leurs sacrifices tout au long de leur 50 ans de vie commune.

Chaleureusement, Cyrille et Adélina, nous vous souhaitons de nouveau - Ad Multos Annos -.

Sincères félicitations à M. et Mme Joseph Hébert à l'occasion de leur 51e anniversaire, le 9 janvier 1980.

Nous vous souhaitons voeux de bonheur et une parfaite santé et que Dieu vous garde encore longtemps parmi nous.

Neveux et nièces, frères et soeurs.

La famille Closson

Les petites annonces

À LOUER - 342 Dubuc (Norwood) - appartement d'une chambre à coucher, salon, cuisine, poêle et réfrigérateur compris avec machine à laver. 180/mois - téléphone: 247-6132 ou 1-878-3243.
- 180 -

À LOUER - appartement d'une chambre à coucher au 2e étage - libre immédiatement - téléphoner: 247-8705 après 17h.
- 183 -

CHAMBRE ET PENSION - pour dame âgée dans foyer privé au Parc Windsor - repas servis à la chambre - soins personnels - blanchit. Pour plus de renseignement, téléphoner: 253-9142.
- 189 -

MAISON À VENDRE - Saint-Jean-Baptiste. 5 chambres à coucher, salon, cuisine, salle à manger, salle de bains neuve. Doit être déménagé. Prix demandé: $1,500.00. Tél.: 746-8730.
- 194 -

À VENDRE - ameublement de chambre à coucher, de cuisine et de salon.Commode, chiffonnier, table et 2 chaises en bonne condition, 2 berceuses, stéréo "tape-deck", sofa-lit, horloges, cadres, vaisselle, etc... S'adresser 201-875 rue Elizabeth, Parc Windsor entre 17h et 20h.
- 193 -

À VENDRE - une série de casseroles neuves (encore dans la boîte) en acier chromé avec fond cuivré, comprenant 3 casseroles avec couvercles ainsi qu'une poêle. Prix total: $30.00 - téléphoner: 247-7146.
- 181 -

À LOUER - au Parc Windsor - appartement genre "bachelor" au sous-sol d'un duplex. Poêle, réfrigérateur, eau, électricité et chauffage inclus. Tapis mur à mur. Complètement privé. Téléphoner: 257-9412.
- 192 -

LEÇONS DE NATATION gratuites pour personnes de l'âge d'or à la piscine de Boni-Vital le lundi à 13h30 - téléphone: 257-3805.
- 186 -

À VENDRE - pour cause de déménagement: un bac à lessive en plastique blanc, neuf, $10.00; une huche à pain, neuve, jaune, GSW, $5.00; une balayeuse électrique "Baycrest", vitesse unique, très bon état, $20.00. Appeler: 475-2423.
- 191 -

À LOUER - rue Notre-Dame à Saint-Boniface - appartement de 3 chambres à coucher au 2e étage. Poêle et réfrigérateur compris. Libre le 1er mars. Téléphone: 256-4504.
- 184 -

À LOUER - à Portage la Prairie, une maison de 2 chambres à coucher, nouvellement décorée - $175.00/mois. Téléphoner: 233-1593.
- 190 -

CLASSES DE MACRAMÉ commençant les 28 et 31 janvier. Pour plus d'information, appeler 257-9731.
- 185 -

VENTE PRIVÉE - une aubaine - $45,900 - à Saint-Vital, rue Cunnington - jolie maison de 6 pièces, 3 chambres à coucher, entièrement rénovée. Inclus fenêtres, toît, murs, tapis mur à mur, revêtements de sol entièrement neufs. Fraîchement peint intérieur et extérieur. Sous-sol complet. Beau grand lot. Rue tranquille avec beaux gros arbres. Situé près d'un parc. Poêle, réfrigérateur et congélateur inclus. Maison idéale pour jeune couple ou couple en retraite. Pour plus d'informations, téléphonez: 255-2825. Pas d'agent s.v.p.
- 196 -

VENTE PRIVÉE - valeur $49,000, vendrait $39,900 - comme neuf, très bon duplex de 9 grandes pièces, entièrement rénové. Inclus fenêtres, toît, auvents, tapis et revêtements de sol neufs. Fraîchement peint intérieur et extérieur - sous-sol complet - très bien bâti (environ 29 ans) - isolation complète - beau grand lot profond et clôturé - garage et place de stationnement - très bien situé à Winnipeg (10' de Saint-Boniface) - près de l'école, des autobus et des magasins - doit être vu pour être apprécié - pourrait avoir un revenu minimum d'environ $550,00 par mois. Peut-être financé à environ 13.5% d'intérêt C.M.H.C. - téléphone: 255-2825 après 18h - pas d'agent s.v.p.
- 195 -

ASSUREURS



ELW • ASSURANCES • IMMEUBLES • HYPOTHÈQUES • ÉVALUATIONS
Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
100 - 259 ave Portage, Winnipeg, Tel. 943-5408



AGENCE **FOREST** LTÉE
247-8434 233-4955
Pour tous services d'assurance et de voyage
160, rue Marion, Saint-Boniface, Manitoba

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél. : 233-4051
CIS Pour tout service d'assurances FEU VIE MALADIE AUTOPAC

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions - Bateaux - Tours - Trains

AVOCATS-NOTAIRES

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304-265, avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 942-3924

François Avanthay LL.B.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust - 232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 956-1060

TEFFAINE MONNIN HOGUE & TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE C.R.
M. MONNIN
A.J HOGUE
L.V. TEILLET
C. SHARP
L CENERINI
BUREAUX A
201-185, boul. Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426
3527 chemin Pembina,
Saint-Norbert
Téléphone: 261-7190

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX,C.R.
R.L. BÉTOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
BERNARD J. RODRIGUE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4
(204) 233-8901

CHIROPRATICIENS

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher, Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIEN Gilbert-E. Bohémier, D.C.

COMPTABLES

FOREST GUENETTE CHAPUT
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone: 233-8593

TRANSPORTS

• Service de grues • Transport de machinerie
• Livraison de produits en béton
PUTT'S TRANSFER
Pierre-J. Beaudry, propriétaire
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

DIVERS

MARION RUBBER STAMP
169, rue Marion
Saint-Boniface
Téléphone: 233-2211
Tampons pour tous usages.

PELLAND CATERING
Traiteur: mariages, diners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 247-3319

Del's Specialty Meats Ltd
PÂTÉ DE FOIE
586, rue Des Meurons
Tél. : 247-7986

L. Painchaud
PEINTRE et DÉCORATEUR
• service personnel
• travail garanti
117 baie Wiltshire
Tél.: 247-5717

ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION

MAISONS "CUSTOM BUILT"
• Additions • Rénovations
• Salles de récréations • Garages
Pour une estimation gratuite, appelez Bernard Jounot
Bym Enterprises Ltd. 257-7808

OPTOMÉTRISTES

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél. : 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

J. Lecker Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
James Shaen Ltd.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
Téléphone: 943-6628

DR R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boulevard Provencher
Au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

FERBLANTIERS

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage
Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél. : 257-2929
René André 256-3340

La Page de Bicolo . . .

Allô les amis,

Je m'en vais à une partie de hockey. Toi quel jeu d'hiver aimes-tu?

Bicolo!



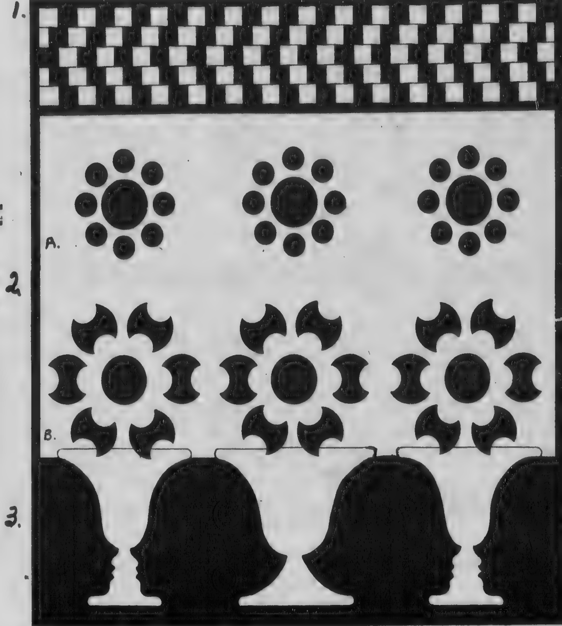


OYÉ... OYÉ...
Concours du Voyageur

Il te reste quelques jours pour participer au Concours. Vite, dessine et habille le Voyageur, et pour les grands, dis pourquoi il portait de tels vêtements.

Envoie le avant le 7 février.

ILLUSION D'OPTIQUE



Qu'est-ce qu'une illusion d'optique?

ILLUSION veut dire: une impression fausse;... qui n'est pas réelle.

OPTIQUE: qui se rapporte à l'oeil, à la vue.

C'est une façon erronée d'interpréter ce que tu vois. Ton oeil peut te jouer des tours...

Dans les figures ci-dessous:

1. Crois-tu que les carreaux blancs sont placés sur des lignes parallèles?
2. Regarde bien les cercles au centre des fleurs. Quels sont les plus grands - A ou B?
3. Vois tu des visages ou des pots de fleurs?

Voici, pour toi, un joli poème de Jacques Prévert:

Dans la nuit de l'hiver
galope un grand homme blanc.
C'est un bonhomme de neige
avec une pipe en bois.
Il arrive au village.
Voyant de la lumière, le voilà
rassuré.
Dans une petite maison, il
entre sans frapper.
Et pour se réchauffer,
S'asseoit sur le poêle rouge,
et d'un coup disparaît.
Ne laissant que sa pipe et
puis son vieux
chapeau.

Colorie le dessin à ton goût.

COURRIER

Cher Bicolo,

Merci beaucoup pour l'album de photo. C'est un très beau cadeau de Noël. J'ai déjà mis des photos dedans. Merci beaucoup.

De ton amie,
Diane

Cher Bicolo,

J'étais très heureux de recevoir un paquet par la poste adressé à mon nom du Club de Bicolo. Merci, pour ce beau prix, le casse-tête et le livre de Balblatus.

Ton ami,
Normand Bazin

Cher Bicolo,

Je te remercie beaucoup pour le prix d'un abonnement, Vidéo-Presse pour l'année 79-80. J'ai hâte de le recevoir. Je suis bien content d'avoir ce prix. Joyeux Noël et heureuse année à Bicolo.

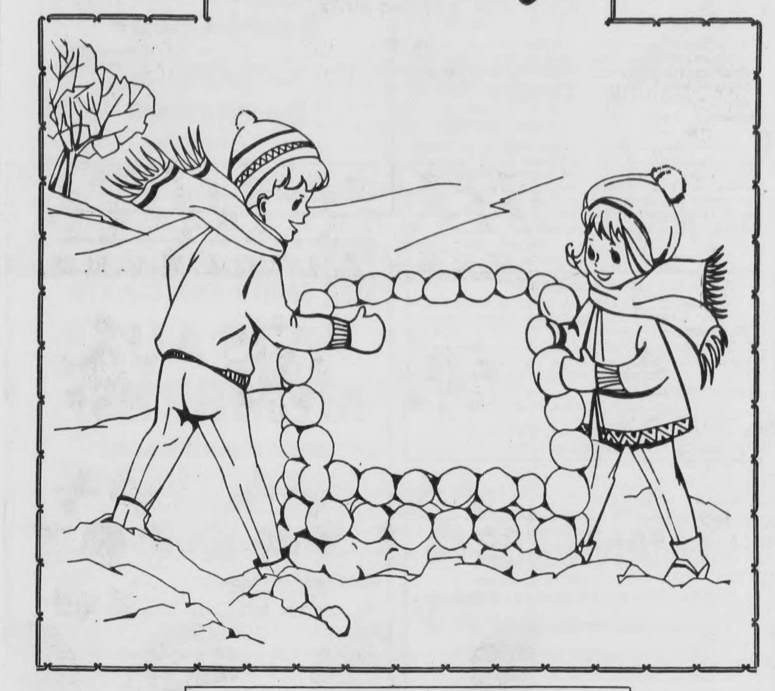
Ton ami,
Daniel Bazin

Cher Bicolo,

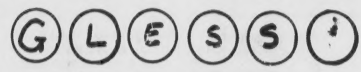
Merci pour la belle montre que j'ai reçue. Joyeux Noël et heureuse année.

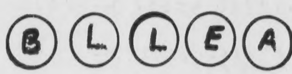
Ton amie,
Shane Barnabé

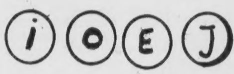
Boules de neige











Tes amis ont ramassé des **boules de neige** sur lesquelles ils ont inscrit des lettres.

Peux-tu défricher les mots? Écris les mots dans le fort et colorie le dessin.

Membre gagnant No 3520	**Sylvain Lamoureux** 11 - 328 Thompson Drive Thompson, Manitoba Âge: 9 ans

Ce dessin est curieux car notre dessinateur a réuni plusieurs objets dont la première lettre est la même. SAURAIS-TU ENCERCLER CES OBJETS?



Rions

1. Jean-Pierre ne veut pas manger sa soupe.
   - Je vais appeler l'ogre puisque tu n'es pas gentil avec ta maman!
   - C'est ça, appelle-le maman! Comme ça il la mangera, lui...

2. Après une exposition consacrée à plusieurs peintres, un artiste demande à un confrère.
   - Avez-vous vu mes toiles?
   - Très bien, je n'ai même vu que les vôtres!
   - Je vous remercie.
   - Ce n'est pas ça; autour des autres, il y avait tellement de monde que l'on ne pouvait pas s'approcher!

Nouveaux membres

5436 **Nicole Collet**, Notre-Dame-de-Lourdes
5437 **Monique Vigier**, Notre-Dame-de-Lourdes
5438 **Marc Durand**, Notre-Dame-de-Lourdes
5439 **Yvan Dalaquis**, Notre-Dame-de-Lourdes
5440 **Joël Meyer**, Notre-Dame-de-Lourdes
5441 **Joey VanDen Bussche**, Swan Lake
5442 **Nancy Detrembleur**, Notre-Dame-de-Lourdes
5443 **Jason Richer**, Notre-Dame-de-Lourdes
5444 **Stéfan Dupasquier**, Notre-Dame-de-Lourdes
5445 **Stéfan Sala**, Notre-Dame-de-Lourdes
5446 **Jean André**, Saint-Boniface
5447 **Luc André**, Saint-Boniface
5448 **Jocelyne Allard**, Headingly
5449 **Lise Brin**, Saint-Boniface

Nouveaux membres

Réponses: Les mots commencent par la lettre P.
Parapluie, palais de glace, pomme, patin, poule, pluie, pipe.
Les boules: Neige, Glisse, Balle, Joie.

ATTENTION... ATTENTION!

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....

Adresse: ....

....

Code postal: ....

Âge: .... Année: ....

Nécrologie

YVETTE DAGESSE
(née Cyrenne)

Le jeudi, 10 janvier 1980 est décédée Mme Yvette Dagesse, âgée de 61 ans de Haywood, Manitoba.

La défunte laisse dans le deuil son époux Roméo; quatre filles: Mme Robert Carrière (Odile) de Saint-Jean-Baptiste, Mme Wayne Blahnik (Lynne) de Saint-Norbert, Mme Robert Martin (Irène) de Winnipeg et Mme Gilbert Durupt (Edith) de Beausejour; trois garçons, Denis de Morden, Paul de Fort St. John, C.B. et Marcel de Winnipeg; cinq petits enfants, Diane, Janette, Monique, Tricia, Julie; trois soeurs, Mme Jeanne Sturgess de Ashern, Mme Simone Morrissette de Vancouver, C.B. et Mme Annette Tardiff de Vancouver, C.B.; un frère M. Lucien Cyrenne et sa femme Joan de Saint-Vital, un beau-frère, M. Joseph Richaud du Monastère Cistercian de Holland, Manitoba.

La messe des funérailles présidée par le curé, M. l'abbé Scharinger, eut lieu à 14h le 14 janvier à l'église de St. Denis, Haywood, et fut suivie de l'enterrement au cimetière de Haywood.

Étaient porteurs: six neveux, Norbert et Lionel Le-Floch, Claude et Phil Cyrenne, Mickey Sturgess et John Richaud.

REMERCIEMENTS

La famille de feu Yvette Dagesse désire remercier les parents et amis pour les témoignages de sympathie, soit par offrandes de messes ou assistance aux funérailles.

LA PAROISSE DU
Sacré-Coeur
DE WINNIPEG

requiert les services d'un(e)

gérant(e) d'affaires

à temps partiel

Entrée en fonction le 1er février 1980.
Salaire horaire à négocier.
S'adresser à: Mme S. Boudreau, 774-5863.

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE

Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 ou Bureau: 433-7879
LOEWEN FUNERAL CHAPELS
Steinbach **Tél.: 326-2085**

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU YVES GUILLEMIN, du village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, ouvrier retraité.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 201-185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, avant le 1er mars, A.D. 1980.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 22e jour du mois de janvier, A.D. 1980.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE & TEILLET
Procureurs de la succession.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU GÉRALD PRÉFONTAINE, du village de Saint-Pierre, au Manitoba, travailleur indépendant.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 200 - 170 rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, avant le 25e jour de février, A.D. 1980.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 23e jour de janvier, A.D. 1980.

MARCOUX BETOURNAY GUAY
Procureurs de la succession.

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-PIERRE C.U. LTD.

AVIS AUX MEMBRES!

Soyez avisés que nous acceptons des candidatures au poste de

directeur/directrice

Qualifications requises:

a) membre de la Caisse Populaire et âgé de 18 ans ou plus,
b) disponible à participer aux assemblées mensuelles du bureau de direction.

Responsable:

a) d'exercer les pouvoirs de la Caisse Populaire directement ou indirectement par l'entremise des employés ou représentants officiels de la Caisse Populaire,
b) d'administrer la gérance des affaires de la Caisse Populaire.

Deux postes à remplir pour un terme de trois ans.

Les formules d'application à la candidature sont disponibles à la Caisse Populaire et devront être dûment remplies pour le 18 février 1980.

Olivier Beaudette
Secrétaire

LE MONDE DES BLUE-JEANS

Une opportunité compétitive et lucrative vous est offerte de débuter votre propre commerce - à prix réduits - de blue-jeans de marque et d'accessoires.

LE MONDE ARTISANAL "HOBBY CRAFTS"

Ouvrez votre propre commerce en artisanat, macramé, travaux faits à la main, etc...

Mise au courant et établissement complet. Travaillez dans votre maison ou dans un magasin. Petit capital de dépôt. Plusieurs commerces peuvent être groupés.

Pour information, téléphoner ou écrire (indiquer votre numéro de téléphone) à:

Artisan & Denim World Ltd
3452 rue Ontario E
Montréal, Québec H1W 1R2
1 (514) 525-0691

ENFIELD ESTATES
370 Enfield Crescent
Saint-Boniface

Vous offre:
1 à 2 chambres à coucher "townhomes"
- réfrigérateur et cuisinière
- lave-vaisselle
- machine à laver et sécheuse dans chaque appartement
- rideaux et tapis
- place de stationnement au sous-sol

Utilités comprises

Bureau de location ouvert du lundi au vendredi de 13h à 21h les samedi et dimanche de 13h à 18h.

Téléphone: 233-6981

"River East Agencies Ltd"

MANITOBA
CIVIL SERVICE COMMISSION

Emploi offert aux hommes et aux femmes

Transcripteurs-dactylographes bilingues avec expérience

Le **"DEPARTMENT OF LEGISLATION"** est à la recherche de transcripteurs-dactylographes bilingues avec expérience pour emploi temporaire d'une durée maximum de 6 mois, débutant en janvier 1980 et les années suivantes.

Les personnes intéressées doivent être parfaitement qualifiées et transcripteurs-dactylographes bilingues avec expérience et un minimum de frappe de 60 mots la minute.

L'emploi est temporaire; le travail dépend chaque année de la durée des assemblées législatives.

Compétence en anglais, grammaire française et orthographe, ou expérience préalable en texte et/ou transcription de mots serait un réel avantage. Les titulaires devront travailler en équipe, en dehors des heures régulières.

Salaire à négocier.

Envoyez immédiatement votre candidature à:

Civil Service Commission
904-155 rue Carlton
Winnipeg, Manitoba R3C 3H8

Coordonnateur(trice) de bureau

Position temporaire. Entrée en fonction immédiate. Bilingue (français et anglais), dactylographie nécessaire, possession d'un bon sens d'organisation.

S.v.p. contacter **D. Hewitt 942-5249**; ou **Ginia 233-7423**.

La Société franco-manitobaine

OFFRE D'EMPLOI

Travail à contrat
(minimum 3 mois)

Cadre de travail: La S.F.M. désire fournir un encadrement technique à tous les Franco-Manitobains, aux clubs d'investissement, et autres groupements intéressés au développement économique.

Description de tâches: Sous la direction de la coordonnatrice des programmes -

1 - Colliger, analyser, cataloguer les services soit juridique, comptable, de gestion, de finance, d'informatique, de recherche, d'aide gouvernementale (subventions, prêts, et autres).
2 - Proposer un ou des modèles d'information auprès des intéressés
3 - Proposer un ou des modèles de tenue à jour de ces services

Qualifications: Homme ou femme

1 - **générales:** Bilingue (Bonne maîtrise du français parlé et écrit); - autonome et dynamique
2 - **académiques:** - Niveau collégial, option administration; - (toute expérience pertinente dans le monde des affaires peut remplacer l'exigence académique)

Traitement: $10,000 - $18,000 selon les qualifications

Communiquer avec:

Marie Déquier
Directrice générale
La Société franco-manitobaine
C.P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
Téléphone: 233-4915
avant le 8 février 1980.

La Société franco-manitobaine

est à la recherche

d'une secrétaire

Fonctions:
- secrétariat pour plusieurs agents de développement
- dactylographie des documents de travail et rapports de ces agents
- classement
- imprimerie sur Xerox
- travail général de bureau

Qualifications:
- bilingue (français - anglais) et avec très bonnes connaissances grammaticales

Salaire:
- négociable suivant qualifications de $8,000 à $14,000

Entrée en fonction le 18 février

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 février, date de fermeture du concours ou entrer en communication avec:

Jacqueline Thioux
C.P. 145 ou 194, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
Téléphone: 233-4915

La Société franco-manitobaine



demande une personne pour

le poste d'agent de formation développement communautaire

Sous la direction de la coordonnatrice des programmes:

- Organise, coordonne et anime des sessions d'information et de formation aux niveaux local, régional, et provincial
- Établit et maintient des contacts et des réseaux de citoyens, suscite ou participe à des réunions, assure un follow-up et une formation permanente dans les communautés intéressées à un plan d'action concret pour leur communauté
- Établit des liens étroits avec d'autres permanents d'organismes travaillant dans la communauté franco-manitobaine

Qualifications requises:
- bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
- capacité d'établir ses propres structures
- capacité de travailler seul et en équipe
- expérience dans la création des matériaux didactiques
- expérience en animation
- capacité d'organisation

Salaire: $10,000 à $26,000 selon l'expérience et la classification

Entrée en fonction: aussitôt que possible

Veuillez faire parvenir avant le 8 février, votre curriculum vitae à:

Mme Marie Déquier
Directrice générale
Société franco-manitobaine
C.P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

"J'aime mon travail, et j'aime ces gars-là"

"Le détenu, c'est une personne comme nous, avec un coeur et des sentiments. Et c'est une personne qui souffre depuis l'âge de 2 ou 3 ans, mais il ne semble pas que les gens le sachent", a confié Soeur Claire Perreault, une religieuse affectée au service de la pastorale catholique du pénitencier de Stony Mountain.

par André-Yves ROMPRÉ

Soeur Perreault a comme travail, entre autres, d'être la confidente des détenus qui utilisent les services de la pastorale en milieu carcéral. Après une carrière de vingt ans dans l'enseignement, elle entrait, en 1976, comme bénévole au service des prisonniers de Stony Mountain.

Elle explique que le travail en milieu carcéral ne cause pas d'ennui particulier pour une femme. "C'est normal qu'il y ait une présence féminine ici, et "les gars", comme elle les appelle, sont très respectueux envers moi". Elle décrit le milieu dans lequel elle oeuvre comme un monde "pas ordinaire" en raison, bien sûr, de l'état de réclusion dans lequel on place les prisonniers.

Sur un ton ferme, Soeur Perreault fait rapidement une mise au point: "le mot réhabilitation est un mot tabou ici; en prison, ce serait se leurrer que de penser qu'il peut se faire de la réhabilitation". Selon elle, il est urgent de trouver d'autres formes d'établissements qui permettraient à un individu emprisonné, non pas de se détruire comme personne, mais d'entrevoir sa réinsertion dans la société.

"C'est une urgence, il y a une nécessité pressante de mettre sur pied des maisons de transition qui aideraient les prisonniers à réintégrer la société dès qu'ils sortent d'ici. J'en profite pour dire que si quelqu'un avait une maison à donner, ce serait le temps! Il y a un moment que j'y pense et je crois que ce serait là un moyen pour donner au prisonnier un chez lui en sortant".

Elle affirme que les prisonniers ont peur de sortir parce qu'ils se sentent perdus après avoir passé "du temps" derrière les barreaux. Ils n'ont plus le sens des responsabilités.



Soeur Claire Perreault

Elle rappelle qu'un détenu lui avait confié un jour que "sortir de la prison pour lui, c'était comme demander à quelqu'un de se jeter à l'eau après avoir suivi des cours de natation par correspondance". Une phrase qui n'a pas besoin de beaucoup d'explication...

Soeur Perreault insiste pour dire que pour oeuvrer en milieu carcéral, il faut être solide. "Si tu chambranles, ce n'est pas ta place ici", indique-t-elle en précisant qu'elle aime travailler avec les détenus. De plus, elle n'hésite pas à prendre des distances face aux régimes de gardes qui transigent d'une façon discutable avec les prisonniers: "La majorité des gardes voit le détenu comme un criminel, moi je les regarde comme un humain. Les gars ressentent cela. J'aime mon travail et j'aime ces gars là: c'est un scandale, mais je pense leur apporter quelque chose".

Une amitié bénévole

Une soixantaine de personnes donnent bénévolement de leur temps chaque semaine pour venir en aide à des détenus de l'institution pénitencière de Stony Mountain. Quand on réalise que plus de 60 pour cent des détenus ne reçoivent jamais aucune visite, le geste de ces gens veut dire beaucoup pour les reclus de notre société.

par André-Yves ROMPRÉ

Les raisons qui amènent des gens à rendre visite à des prisonniers ont des dénominateurs communs: la sympathie, la générosité et la prise de conscience que la société n'est pas prête à reprendre les détenus une fois sortis de prisons.

Au nombre des bénévoles à Stony Mountain, une dame, Mme Edna McIvor de Winnipeg, a une histoire presque aussi longue, si l'on peut dire, que la plupart des détenus de l'endroit. En effet, depuis 1933, cette brave dame rend visite chaque semaine à des prisonniers avec qui elle s'est liée d'amitié depuis fort longtemps.

Mme Edna McIvor: plus de quarante ans à faire du bénévolat avec des prisonniers.

Mme McIvor avait un mari qui a travaillé à cette institution jusqu'à sa mort, et c'est grâce à ce contact qu'elle a appris à s'intéresser au milieu carcéral. "Je n'ai jamais songé à faire autre chose, comme geste bénévole, que de venir rendre visite aux prisonniers pour leur manifester mon amitié. Avec eux, je trouve la paix et je pense que je leur apporte de l'aide. Ces gars-là ont besoin de quelqu'un avec qui parler pour qu'ils puissent garder un contact avec l'extérieur. Au fil des années, j'ai découvert que bon nombre d'entre eux ont des talents qui n'ont jamais été valorisés. Je pense à certains qui ont de très belles voix pour chanter ou à d'autres qui jouent adroitement des instruments de musique".

Le 12 septembre dernier, Mme McIvor fut l'objet d'une fête que les prisonniers avaient organisée en son honneur. Ceux-ci avaient ainsi trouvé une façon originale de rendre à Mme McIvor une reconnaissance envers l'attention et les soins qu'elle leur fournit depuis plus de 40 ans. La présence des volontaires est très importante auprès des prisonniers, car ils constituent parfois le seul lien entre le monde extérieur et la prison. Puisque les prisonniers ne peuvent se rendre à l'extérieur pour vivre cette communication, il revient au monde extérieur de faire le geste et l'effort pour venir les voir en dedans".

Les francophones

Les prisonniers francophones ont aussi un groupe de visiteurs bénévoles qui viennent leur rendre visite sur une base régulière. Il y a deux semaines par exemple, on y rencontrait Soeur Hélène Chaput, bien connue dans la communauté franco-manitobaine, pour qui la première raison de ces visites, c'est "la présence de Canadiens français en prison". Accompagnée d'une collègue, Soeur Gobeil, elles participaient aux discussions intenses d'une retraite donnée à l'intention des prisonniers.

Rassemblés, une trentaine de détenus et de bénévoles, donnaient l'impression de n'importe quel autre groupe qui aurait pu tenir une réunion normale en dehors des murs de la prison.

Les personnes intéressées à travailler comme bénévoles avec des prisonniers doivent remplir un formulaire de demande et être sujettes à une brève recherche, pour des questions sécuritaires, va sans dire.

À LA SFM...

Société franco-manitobaine
Tél.: 233-4915
194, boulevard Provencher
Case postale 145, Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

RUBRIQUE

Réunions de la F.F.H.Q. à Ottawa

Marie Déquier, directrice générale de la S.F.M. et vice-présidente de la Fédération des francophones hors Québec, s'est rendue à Ottawa, la semaine dernière, pour participer à des réunions organisées par la fédération.

Il y eut d'abord la réunion des directeurs généraux des associations-membres de la F.F.H.Q. Cette réunion avait lieu les 24 et 25 janvier. On y discuta, entre autres, du plan d'action pour le programme de formation de la fédération. On se souviendra, qu'en octobre dernier, un conseiller en perfectionnement à l'École nationale d'administration publique à Québec. Monsieur André Blondin, s'était rendu à Saint-Boniface pour mettre en marche ce projet, et Wilfrid Gosselin, agent de formation à la S.F.M., avait rencontré par la suite, au delà d'une cinquantaine de Franco-Manitobains, qui oeuvrent au sein d'organismes, pour connaître leurs besoins de formation.

Les directeurs généraux ont également étudié le dossier ENTENTE-QUÉBEC en préparant la session d'évaluation et de synthèse de ce programme de collaboration avec le gouvernement du Québec.

Le bureau de direction de la F.F.H.Q. s'est réuni, samedi, le 26 janvier. Entre autres, on a poursuivi la discussion sur la proposition d'une commission tripartite faite au gouvernement fédéral. Les pourparlers avec le ministre David MacDonald continuent.

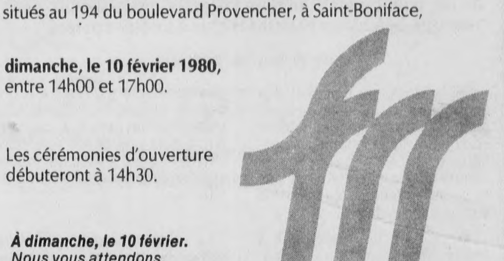
ACTUALITÉS

- **Lise Mulaire, assistante en loisirs à la S.F.M.**, a dirigé un atelier à la faculté d'éducation à l'Université du Manitoba, vendredi dernier, le 25 janvier. Il s'agissait de montrer aux étudiants de la faculté des jeux pour l'enseignement du français comme langue seconde.
- **Un visionnement de la nouvelle série de variétés, L'AIR DU TEMPS**, avait lieu vendredi, le 25 janvier à 11h30, aux bureaux de CBWFT à Winnipeg. L'agent d'information à la S.F.M., Normand Dupasquier, y assistait.
- **Jocelyne Marchand, agent de développement communautaire à la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse**, a rendu visite au personnel de la S.F.M., vendredi dernier, le 25 janvier. Jocelyne était de passage à Saint-Boniface pour participer à LA FEMME D'AUJOURD'HUI.
- **Roger Robidoux, conseiller à l'exécutif de la S.F.M.**, et les agents Janine Tougas et Ronald Bisson ont rencontré le Ministre provincial des loisirs, Robert Banman, et le sous-ministre-adjoint, Alan Miller, lundi dernier le 21 janvier. Les représentants de la S.F.M. ont discutés avec les représentants du ministère de la possibilité de trouver un endroit au Manitoba, où la S.F.M. et autres organismes franco-manitobains pourraient organiser des camps d'été en langue française pour adultes et pour enfants.
- **L'agent d'information, Normand Dupasquier**, a rencontré Donald Hétu, réalisateur, et Nicole Kirouac, assistante à la production, à CBWFT, lundi dernier, le 21 janvier. On a discuté de la prochaine assemblée annuelle de la S.F.M. et de l'émission que compte réaliser Radio-Canada à cette occasion.
- **Lucille Roch, coordonnatrice des programmes à la S.F.M.** et responsable des activités féminines, a participé à l'émission radiophonique **FRANC PARLER**, diffusée sur les ondes de CKSB - Radio-Canada, le 23 janvier dernier à 12h30. L'émission traitait du mouvement féminin.
- **Mercredi dernier, le 23 janvier**, Lise Mulaire, assistante en loisirs à la S.F.M., dirigeait un atelier de comptines françaises pour corde à sauter à l'école élémentaire de Saint-Adolphe. Arsène Huberdeau du Centre de ressources éducatives françaises du Manitoba a réalisé un enregistrement de l'atelier pour diffusion dans les écoles françaises du Manitoba.

ANNONCES

La Société franco-manitobaine
vous invite cordialement à assister
aux cérémonies d'ouverture de ses nouveaux bureaux
situés au 194 du boulevard Provencher, à Saint-Boniface,

dimanche, le 10 février 1980,
entre 14h00 et 17h00.



Les cérémonies d'ouverture débuteront à 14h30.

À dimanche, le 10 février.
Nous vous attendons.

Le Centre de ressources de l'enfant et de la famille de Norwood

offre une expérience éducative, en français, aux enfants d'âge préscolaire (2-1/2 à 5 ans) et à leurs parents.

QUOI: rencontres hebdomadaires permettant
(1) aux enfants de participer à des activités dans une atmosphère de jeu et de socialisation
(2) aux parents d'observer les enfants dans leurs activités et d'échanger avec les autres parents présents sur la croissance et l'éducation de leurs enfants

OÙ: au Centre même, situé au 115 de la rue Horace à Saint-Boniface

QUAND: les mardi de 9h30 à 11h30 à compter du 26 février

DURÉE: dix semaines

COÛT: $2.00 par session

Pour plus d'information, communiquez avec **Diane Fontaine (233-0996)** ou **Berthe Dirren (237-1165)** ou au **Centre de ressources (233-8052)**.

BONSPIEL PROVINCIAL DE LA S.F.M.

Endroit: Notre-Dame-de-Lourdes
Dates: le 1, 2, 3 février 1980
Heures: vendredi, le 1er février, à 19h30
samedi, le 2 février, toute la journée
dimanche, compétition des finalistes
Prix d'inscription: $40.00 par équipe
Ceci inclut: "bonspiel" - inscription, banquet (le samedi à 17h30), danse (le samedi à 20h30).

La S.F.M. remettra des prix aux gagnants des trois catégories.

Si vous êtes intéressés à participer à ce "bonspiel", s'il vous plaît, contactez:

Adrien Dufault
à Notre-Dame-de-Lourdes
au 248-2062 (bur.)
ou
au 248-2227 (rés.)

Gertrude Mousseau
à la S.F.M.
au 233-4915 (bur.)